

FICHER EAH81B10
ZONED / NON - CONDENSEE

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

Partie 1

- Section 1 Information sur les chiffres
- Section 2 Information générale du fichier
- Section 3 Énoncé de déclaration PL/1
- Section 4 Image détaillée d'un enregistrement

Partie 2

- Section A Contenu du fichier
- Section B Séquence des fichiers et définitions géographiques
 - 1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981
 - 2) Définitions géographiques
- Section C Présentation des régions géographiques
- Section D Renseignements supplémentaires
 - Confidentialité et arrondissement aléatoire
 - Échantillonnage et pondération
 - Qualité des données
 - Produits géographiques de référence
 - Produits de référence
- Section E Notes spéciales

INTRODUCTION

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES DU RECENSEMENT SUR BANDE MAGNÉTIQUE

Cette documentation est divisée en deux parties.

La partie 1 est disponible pour tous les fichiers sur bande produits à partir des microdonnées du recensement en utilisant le système d'extraction STATPAK.

La partie 2 est disponible seulement pour les fichiers des bandes sommaires du recensement et pour les requêtes spéciales sur bande qui sont produites par la Section du service-clients.

Partie 1

Introduction

Dans la documentation suivante, chacun des tableaux est identifié par l'expression "matrice de données" de même que chacune des caractéristiques ou variables telles l'âge, le sexe, etc., sont associées aux termes dimension ou indice. Chaque dimension est associée à plusieurs entrées; par exemple, la dimension sexe est associée aux entrées hommes, femmes, total.

La partie 1 est composée de quatre sections

La section 1 indique:

- que chaque matrice de données a un titre associé au nom de la matrice. Ce dernier est un code mnémonique ayant jusqu'à huit caractères. La documentation se réfère habituellement à un tableau à l'aide du code mnémonique;
- le nombre total de cellules de données d'une matrice;
- la plus grande valeur absolue de toute cellule de la matrice qui peut être utilisée pour la validation des données et à des fins de programmation.

Remarques:

Les cellules contiennent soit des valeurs intégrales soit des valeurs décimales. Le point décimal est virtuel.

En cas de dépassement de capacité dans une cellule, un message est imprimé dans la première section et à l'arrêt du programme, les autres sections peuvent ne pas être (ou être partiellement) imprimées.

La section 2 indique:

- l'information générale permettant le traitement informatique du fichier.

Lorsque nécessaire, une matrice peut être écrite sur plus d'un enregistrement logique. Dans ce cas, l'ordre dans lequel la matrice est divisée selon sa ou ses dimension(s) et effectivement écrite sur la bande magnétique est identifiée.

La section 3 présente:

- l'énoncé de déclaration PL/1 - cet énoncé devrait surtout intéresser les utilisateurs qui désirent comprendre comment une matrice à plusieurs dimensions (par ex., l'âge selon le sexe et l'état matrimonial est une matrice à trois dimensions) est disposée dans un enregistrement linéaire séquentiel sur bande magnétique.

Chaque enregistrement logique débute par 52 caractères d'identification géographique (voir la section B). Dans le cas d'une matrice qui est divisée puis écrite en plusieurs enregistrements sur bande, l'identification des régions est suivie de l'identification de la ou des sous-matrice(s) ainsi que par le nom et la taille de la matrice. Puis viennent les entrées pour chaque dimension (indice) de la matrice.

La section 4 présente:

- l'image détaillée d'un enregistrement du fichier;
- la partie identification qui est la même que dans l'énoncé de déclaration PL/1 (voir section 3);
- le contenu de chaque cellule ou zone associée au nom de la matrice auquel elle appartient, le format, la première et la dernière position de chaque zone de l'enregistrement, le nombre de multipliets (1 multiplet = 8 bits = 1 ou 2 chiffres ou 1 caractère selon le format), la précision ou le nombre de chiffres emmagasinés ainsi que l'échelle lorsque c'est le cas, indiquant le nombre de décimales après le point. (Nota: Le point décimal est virtuel - non écrit sur bande.)

Partie 2

La section A présente:

- le titre des tableaux;
- les légendes (entrées ou niveaux de regroupement associés à chaque variable, par ex., sexe (3): hommes, femmes, total).

Nota: Cette section est disponible seulement avec la documentation des bandes sommaires du recensement.

La section B présente:

- la séquence des fichiers et les définitions complètes de tous les codes géographiques qui existent sur le fichier.

La section C présente:

- la structure géographique des fichiers des bandes sommaires et des microfiches pour chaque série produite aux termes du recensement de 1981.

La section D présente:

- une brève description de la méthodologie statistique et de la méthode pour assurer la confidentialité utilisée dans l'extraction des données de la base de microdonnées du recensement;
- une liste des manuels de référence qui offrent des renseignements plus détaillés sur quelques-uns des sujets brièvement décrits dans cette documentation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

DIVISION CANSIM
Statistique Canada
Ottawa, K1A 0Z8
Tél.: (613) 995-0097
995-7406

Note spéciale: Signe positif ou négatif

Si l'enregistrement des caractères est en format condensé, les quatre (4) derniers bits du dernier multiplet de la case de données contiennent le signe.

Si l'enregistrement des caractères est en format numérique (externe), le premier multiplet de la case de données contient le signe.

La section E présente:

- des renseignements sur la géographie ou les variables qui sont nécessaires pour interpréter les données.

SECTION 1

INFORMATION SUR LES CHIFFRES

Nom du fichier: EAH81B10

Valeur absolue la plus grande: 8,281,530

SECTION 2

INFORMATION GÉNÉRALE DU FICHIER

Format: NON-CONDENSÉ

Le nom du fichier est: EAH81B10

L'information relative à la disposition des données est:

Le format des enregistrements	=	<u>FB</u>
Longueur d'un enregistrement	=	<u>1,537</u>
Identification géographique	=	<u>32</u>
Longueur totale des cellules de données	=	<u>1,485</u>
La taille d'un bloc	=	<u>10,759</u>

Nombre de cellules pour un enregistrement	=	<u>135</u>
---	---	------------

Nombre total d'enregistrements écrits	=	<u>38,528</u>
---------------------------------------	---	---------------

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* I D E N T I F I C A T I O N G E O G R A P H I Q U E *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
1	1	1	1	R	REGION
2	1	1	2	RP	REGION/PROVINCE
3	1	1	5	RFED	REG./PROV./CIRCONSCR. ELECT. FED.
4	1	1	8	REA	REG./PROV./C. E. F./SECT. DE DENOMBRE.
5	2	2	2	P	PROVINCE
6	3	3	5	FED	CIRCONSCRIPTION ELECTORALE FEDERALE
7	3	3	8	FEDEA	CIRCONSCR. ELECT. FED./SECT. DE DENOMBRE.
8	6	6	8	EA	SECTEUR DE DENOMBREMENT
9	9	9	10	CD	DIVISION DE RECENSEMENT
10	11	11	13	CSDGC	CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE SDR
11	14	14	14	CSDS	TAILLE DE POP. DE SUBDIV. DE RECENSE.
12	15	15	17	CSDTN	NOM DE TYPE SDR DU RECENSEMENT DE 1981
13	18	18	19	CSDT	CODE DE GENRE DE SUBDIV. DE RECENSE.
14	20	20	22	CCSGC	CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE SRU
15	23	23	25	CA	REGION METROP.-AGGLOM. DE RECENSEMENT
16	26	26	26	CAP	PARTIE DE REM-AR
17	27	27	27	CASL	SECTEUR DE RMR-AR
18	28	28	28	CASZ	TAILLE DE POPULATION DE RMR-AR
19	29	29	35	CTPN	NOMBRE DE SR/PSR
20	36	36	39	CT	SECTEUR DE RECENSEMENT/SECTEUR DE RECENSEM
21	40	40	41	SPR	REGION INFRAPROVINCIALE
22	42	42	45	UAC	SECTEUR URBAIN
23	46	46	46	URS	TAILLE DE POP. DES SECTEURS URBAINS

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: EAH81B11 - MENAGES PRIVES SELON LE MODE D'OCCUPATION(3B) PAR
 NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE(7) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
EAH81B11	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION		
TOTAL DES MENAGES PRIVES					
24	53	63	TOTAL DES MENAGES PRIVES		
25	64	74	0.5 OU MOINS PAR PIECE		
26	75	85	0.6 - 1.0 PAR PIECE		
27	86	96	1.1 - 1.5 PAR PIECE		
28	97	107	1.6 - 2.0 PAR PIECE		
29	108	118	2.1 OU PLUS PAR PIECE		
30	119	129	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE		
POSSEDES					
31	130	140	TOTAL DES MENAGES PRIVES		
32	141	151	0.5 OU MOINS PAR PIECE		
33	152	162	0.6 - 1.0 PAR PIECE		
34	163	173	1.1 - 1.5 PAR PIECE		
35	174	184	1.6 - 2.0 PAR PIECE		
36	185	195	2.1 OU PLUS PAR PIECE		
37	196	206	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE		
LOUES					
38	207	217	TOTAL DES MENAGES PRIVES		
39	218	228	0.5 OU MOINS PAR PIECE		
40	229	239	0.6 - 1.0 PAR PIECE		
41	240	250	1.1 - 1.5 PAR PIECE		
42	251	261	1.6 - 2.0 PAR PIECE		

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
43		262	272		2.1 OU PLUS PAR PIECE
44		273	283		NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: EAH81B12 - MENAGES PRIVES SELON LE MODE D'OCCUPATION(3B) PAR
DUREE D'OCCUPATION(6) - 1981

NDM	TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
EAH81B12	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11	
#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION			
TOTAL DES MENAGES PRIVES						
45	284	294	TOTAL DES MENAGES PRIVES			
46	295	305	DUREE D'OCCUPATION - MOINS D'UN AN			
47	306	316	DUREE D'OCCUPATION - 1-2 ANS			
48	317	327	DUREE D'OCCUPATION - 3-5 ANS			
49	328	338	DUREE D'OCCUPATION - 6-10 ANS			
50	339	349	DUREE D'OCCUPATION - PLUS DE 10 ANS			
POSSEDES						
51	350	360	TOTAL DES MENAGES PRIVES			
52	361	371	DUREE D'OCCUPATION - MOINS D'UN AN			
53	372	382	DUREE D'OCCUPATION - 1-2 ANS			
54	383	393	DUREE D'OCCUPATION - 3-5 ANS			
55	394	404	DUREE D'OCCUPATION - 6-10 ANS			
56	405	415	DUREE D'OCCUPATION - PLUS DE 10 ANS			
LOUES						
57	416	426	TOTAL DES MENAGES PRIVES			
58	427	437	DUREE D'OCCUPATION - MOINS D'UN AN			
59	438	448	DUREE D'OCCUPATION - 1-2 ANS			
60	449	459	DUREE D'OCCUPATION - 3-5 ANS			
61	460	470	DUREE D'OCCUPATION - 6-10 ANS			
62	471	481	DUREE D'OCCUPATION - PLUS DE 10 ANS			

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: EAH81B13 - MENAGES PRIVES DANS LES LOGEMENTS NON AGRICOLES
OCCUPES PAR UN LOCATAIRE SELON LE GENRE DE MENAGE(4) PAR
LOYER BRUT(12) - 1981

NOM	TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
EAH81B13	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE		11
#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION	
TOTAL DES MENAGES PRIVES						
63	482	492	TOTAL DES MENAGES PRIVES			
64	493	503	LOYER BRUT MOINS DE \$100			
65	504	514	LOYER BRUT \$100 - 199			
66	515	525	LOYER BRUT \$200 - 299			
67	526	536	LOYER BRUT \$300 - 399			
68	537	547	LOYER BRUT \$400 - 499			
69	548	558	LOYER BRUT \$500 - 699			
70	559	569	LOYER BRUT \$700 - 999			
71	570	580	LOYER BRUT \$1000 - 1399			
72	581	591	LOYER BRUT \$1400 ET PLUS			
73	592	602	LOYER BRUT MOYENNE			
74	603	613	LOYER BRUT MEDIANE			
MENAGES UNIFAMIL SANS AUTRES PERSONNES						
75	614	624	TOTAL DES MENAGES PRIVES			
76	625	635	LOYER BRUT MOINS DE \$100			
77	636	646	LOYER BRUT \$100 - 199			
78	647	657	LOYER BRUT \$200 - 299			
79	658	668	LOYER BRUT \$300 - 399			
80	669	679	LOYER BRUT \$400 - 499			
81	680	690	LOYER BRUT \$500 - 699			
82	691	701	LOYER BRUT \$700 - 999			

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
83	702		712		LOYER BRUT \$1000 - 1399
84	713		723		LOYER BRUT \$1400 ET PLUS
85	724		734		LOYER BRUT MOYENNE
86	735		745		LOYER BRUT MEDIANE
MENAGES NON FAMIL D'UNE PERS SEULEMENT					
87	746		756		TOTAL DES MENAGES PRIVES
88	757		767		LOYER BRUT MOINS DE \$100
89	768		778		LOYER BRUT \$100 - 199
90	779		789		LOYER BRUT \$200 - 299
91	790		800		LOYER BRUT \$300 - 399
92	801		811		LOYER BRUT \$400 - 499
93	812		822		LOYER BRUT \$500 - 699
94	823		833		LOYER BRUT \$700 - 999
95	834		844		LOYER BRUT \$1000 - 1399
96	845		855		LOYER BRUT \$1400 ET PLUS
97	856		866		LOYER BRUT MOYENNE
98	867		877		LOYER BRUT MEDIANE
TOUS LES AUTRES MENAGES					
99	878		888		TOTAL DES MENAGES PRIVES
100	889		899		LOYER BRUT MOINS DE \$100
101	900		910		LOYER BRUT \$100 - 199
102	911		921		LOYER BRUT \$200 - 299
103	922		932		LOYER BRUT \$300 - 399
104	933		943		LOYER BRUT \$400 - 499
105	944		954		LOYER BRUT \$500 - 699
106	955		965		LOYER BRUT \$700 - 999
107	966		976		LOYER BRUT \$1000 - 1399

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
108	977		987		LOYER BRUT \$1400 ET PLUS
109	988		998		LOYER BRUT MOYENNE
110	999		1009		LOYER BRUT MEDIANE

 * F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
 * D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

TITRE DU TABLEAU: EAH81B14 - MENAGES PRIVES DANS LES LOGEMENTS NON AGRICOLES
 OCCUPES PAR LEUR PROPRIETAIRE SELON LE GENRE DE MENAGE(4)
 PAR PRINCIPALES DEPENSES DE PROPRIETE(12) - 1981

NOM TABLEAU	FORMAT	#ENTIERS	#DECIMALES	SIGNE	OCTETS/CELLULE
EAH81B14	NUMERIC	9	2	OCTET COMPLET A GAUCHE	11
#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION
111	1010	1020			TOTAL DES MENAGES PRIVES
112	1021	1031			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP MOINS DE \$100
113	1032	1042			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$100 - 199
114	1043	1053			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$200 - 299
115	1054	1064			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$300 - 399
116	1065	1075			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$400 - 499
117	1076	1086			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$500 - 699
118	1087	1097			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$700 - 999
119	1098	1108			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$1000 - 1399
120	1109	1119			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$1400 ET PLUS
121	1120	1130			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP MOYENNE
122	1131	1141			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP MEDIANE
					MENAGES UNIFAMIL SANS AUTRES PERSONNES
123	1142	1152			TOTAL DES MENAGES PRIVES
124	1153	1163			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP MOINS DE \$100
125	1164	1174			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$100 - 199
126	1175	1185			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$200 - 299
127	1186	1196			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$300 - 399
128	1197	1207			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$400 - 499
129	1208	1218			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$500 - 699
130	1219	1229			PRINCIPALES DEPENSES DE PROP \$700 - 999

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS DEBUT	#POS FIN	DESCRIPTION	
131	1230	1240	PRINC DEPENSES DE PROP \$1000 - 1399	
132	1241	1251	PRINC DEPENSES DE PROP \$1400 ET PLUS	
133	1252	1262	PRINC DEPENSES DE PROP MOYENNE	
134	1263	1273	PRINC DEPENSES DE PROP MEDIANE	
			MENAGES NON FAMIL D'UNE PERS SEULEMENT	
135	1274	1284	TOTAL DES MENAGES PRIVES	
136	1285	1295	PRINC DEPENSES DE PROP MOINS DE \$100	
137	1296	1306	PRINC DEPENSES DE PROP \$100 - 199	
138	1307	1317	PRINC DEPENSES DE PROP \$200 - 299	
139	1318	1328	PRINC DEPENSES DE PROP \$300 - 399	
140	1329	1339	PRINC DEPENSES DE PROP \$400 - 499	
141	1340	1350	PRINC DEPENSES DE PROP \$500 - 699	
142	1351	1361	PRINC DEPENSES DE PROP \$700 - 999	
143	1362	1372	PRINC DEPENSES DE PROP \$1000 - 1399	
144	1373	1383	PRINC DEPENSES DE PROP \$1400 ET PLUS	
145	1384	1394	PRINC DEPENSES DE PROP MOYENNE	
146	1395	1405	PRINC DEPENSES DE PROP MEDIANE	
			TOUS LES AUTRES MENAGES	
147	1406	1416	TOTAL DES MENAGES PRIVES	
148	1417	1427	PRINC DEPENSES DE PROP MOINS DE \$100	
149	1428	1438	PRINC DEPENSES DE PROP \$100 - 199	
150	1439	1449	PRINC DEPENSES DE PROP \$200 - 299	
151	1450	1460	PRINC DEPENSES DE PROP \$300 - 399	
152	1461	1471	PRINC DEPENSES DE PROP \$400 - 499	
153	1472	1482	PRINC DEPENSES DE PROP \$500 - 699	
154	1483	1493	PRINC DEPENSES DE PROP \$700 - 999	
155	1494	1504	PRINC DEPENSES DE PROP \$1000 - 1399	

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N D E T A B L E A U (X) *

#ZONE	#POS	DEBUT	#POS	FIN	DESCRIPTION	PRINC	DEPENSES	DE	PROP	\$1400	ET	PLUS
156		1505		1515								
157		1516		1526								
158		1527		1537								

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

DCL 1 EAH81B10

5 R	CHAR(1)	,
5 P	CHAR(1)	,
5 FED	CHAR(3)	,
5 EA	CHAR(3)	,
5 CD	CHAR(2)	,
5 CSDGC	CHAR(3)	,
5 CSDS	CHAR(1)	,
5 CSDTN	CHAR(3)	,
5 CSDT	CHAR(2)	,
5 CCSGC	CHAR(3)	,
5 CA	CHAR(3)	,
5 CAP	CHAR(1)	,
5 CASL	CHAR(1)	,
5 CASZ	CHAR(1)	,
5 CTPN	CHAR(7)	,
5 CT	CHAR(4)	,
5 SPR	CHAR(2)	,
5 UAC	CHAR(4)	,
5 URS	CHAR(1)	,
5 FILL1	CHAR(6)	,
5 EAH81B11 (3, 7)	PICTURE 'S(9)9V(2)9'	,

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 POSSEDES

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

3 LOUES

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 0.5 OU MOINS PAR PIECE

3 0.6 - 1.0 PAR PIECE

4 1.1 - 1.5 PAR PIECE

5 1.6 - 2.0 PAR PIECE

6 2.1 OU PLUS PAR PIECE

7 NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE

*/

5 EAH81B12 (3, 6)

PICTURE 'S(9)9V(2)9'.

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 POSSEDES

3 LOUES

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 DUREE D'OCCUPATION - MOINS D'UN AN

3 DUREE D'OCCUPATION - 1-2 ANS

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

4 DUREE D'OCCUPATION - 3-5 ANS

5 DUREE D'OCCUPATION - 6-10 ANS

6 DUREE D'OCCUPATION - PLUS DE 10 ANS

5 EAH81B13 (4, 12)

PICTURE 'S(9)9V(2)9',

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 MENAGES UNIFAMIL SANS AUTRES PERSONNES

3 MENAGES NON FAMIL D'UNE PERS SEULEMENT

4 TOUS LES AUTRES MENAGES

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 LOYER BRUT MOINS DE \$100

3 LOYER BRUT \$100 - 199

4 LOYER BRUT \$200 - 299

5 LOYER BRUT \$300 - 399

6 LOYER BRUT \$400 - 499

7 LOYER BRUT \$500 - 699

8 LOYER BRUT \$700 - 999

*/

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

9 LOYER BRUT \$1000 - 1399

10 LOYER BRUT \$1400 ET PLUS

11 LOYER BRUT MOYENNE

12 LOYER BRUT MEDIANE

*/

5 EAH81B14 (4, 12)

PICTURE 'S(9)9V(2)9';

/* DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 1

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 MENAGES UNIFAMIL SANS AUTRES PERSONNES

3 MENAGES NON FAMIL D'UNE PERS SEULEMENT

4 TOUS LES AUTRES MENAGES

DEFINITION DES ENTREES DANS SOUS SCRITE# 2

ENTREE# DESCRIPTION

1 TOTAL DES MENAGES PRIVES

2 PRINC DEPENSES DE PROP MOINS DE \$100

3 PRINC DEPENSES DE PROP \$100 - 199

4 PRINC DEPENSES DE PROP \$200 - 299

5 PRINC DEPENSES DE PROP \$300 - 399

6 PRINC DEPENSES DE PROP \$400 - 499

7 PRINC DEPENSES DE PROP \$500 - 699

* F I C H I E R S O M M A I R E C R E E *
* D E S C R I P T I O N P L I *
* D E S E N R E G I S T R E M E N T S *

- 8 PRINC DEPENSES DE PROP \$700 - 999
- 9 PRINC DEPENSES DE PROP \$1000 - 1399
- 10 PRINC DEPENSES DE PROP \$1400 ET PLUS
- 11 PRINC DEPENSES DE PROP MOYENNE
- 12 PRINC DEPENSES DE PROP MEDIANE

*/

*** NORMAL END ***

PARTIE 2

EAH81B10 - NOTE

Attached is a sample of fiche output, depicting the content of the table. Please refer to the record layout for the actual order of data on the tape.

Ci-joint, vous trouverez un exemple de l'organisation des microfiches, qui illustre le contenu du tableau. Veuillez consulter le cliché d'article pour l'ordre actuel des données sur la bande.

CTH81B12. PRIVATE HOUSEHOLDS BY TENURE(3B). SHOWING NUMBER OF PERSONS PER ROOM(7), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 CTH81B12. MENAGES PRIVES SELON LE MODE D'OCCUPATION(3B). PAR NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE(7), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

		NUMBER OF PERSONS PER ROOM NOMBRE DE PERSONNES PAR PIECE				AVERAGE NUMBER OF PERSONS PER ROOM	
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS		0.5 OR LESS	0.6-1.0	1.1-1.5	1.6-2.0	2.1 OR MORE	
TOTAL DES MENAGES PRIVES		0.5 OU MOINS	0.6-1.0	1.1-1.5	1.6-2.0	2.1 OU PLUS	NOMBRE MOYEN DE PERSONNES PAR PIECE
CANADA TOTAL							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		8,281,535	5,046,760	3,023,625	163,505	36,805	10,840 0.5
RENTED - LOUES		5,141,930	3,086,625	1,936,100	97,305	16,435	5,465 0.5
		3,139,605	1,960,135	1,087,525	66,200	20,370	5,375 0.5
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE SP10							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		148,415	67,405	69,130	9,550	1,920	415 0.6
RENTED - LOUES		119,695	53,940	55,890	7,940	1,580	345 0.6
		28,725	13,465	13,235	1,610	340	70 0.6
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD SP11							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		37,660	21,660	14,510	1,260	180	25 0.5
RENTED - LOUES		28,495	15,820	11,450	1,060	135	25 0.5
		9,165	5,860	3,060	200	45	0 0.5
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE SP12							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		273,195	158,190	105,730	7,815	1,230	235 0.5
RENTED - LOUES		195,305	111,450	76,995	5,905	805	155 0.5
		77,885	46,735	28,740	1,910	425	80 0.5
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK SP13							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		214,920	118,200	88,495	6,900	1,080	250 0.5
RENTED - LOUES		157,680	83,405	67,800	5,450	830	195 0.5
		57,235	34,790	20,695	1,450	250	55 0.5
QUEBEC SP24							
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES							
OWNED - POSSEDES		2,172,860	1,173,030	939,970	49,970	8,200	1,690 0.5
RENTED - LOUES		1,157,430	581,220	546,540	26,360	2,595	710 0.5
		1,015,430	591,810	393,430	23,610	5,600	985 0.6

CTH81B15. PRIVATE HOUSEHOLDS BY TENURE(3B), SHOWING LENGTH OF OCCUPANCY(6), 1981 (BASED ON 20% SAMPLE DATA)
 CTH81B15. MENAGES PRIVES SELON LE MODE D'OCCUPATION(3B), PAR DUREE D'OCCUPATION(6), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-ECHANTILLON (20%))

	TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS	LESS THAN 1 YEAR	LENGTH OF OCCUPANCY DUREE D'OCCUPATION					MORE THAN 10 YEARS
			1-2 YEARS	3-5 YEARS	6-10 YEARS			
TOTAL DES MENAGES PRIVES	MOINS D'UN AN	1-2 ANS	3-5 ANS	6-10 ANS	PLUS DE 10 ANS			
CANADA								
TOTAL								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	8,281,535	1,468,420	1,668,200	1,310,865	2,352,435			
RENTED - LOUES	5,141,930	448,430	1,027,740	957,165	2,062,310			
	3,139,600	1,019,995	640,455	353,695	290,125			
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE								
SP10								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	148,420	17,160	25,295	25,170	62,605			
RENTED - LOUES	119,695	6,875	19,105	22,410	60,635			
	28,725	10,290	6,190	2,755	1,970			
PRINCE EDWARD ISLAND - ILE-DU-PRINCE-EDOUARD								
SP11								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	37,660	4,585	6,700	6,535	14,880			
RENTED - LOUES	28,495	1,415	4,840	5,655	13,865			
	9,165	3,170	1,860	880	1,015			
NOVA SCOTIA - NOUVELLE-ECOSSE								
SP12								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	273,190	40,515	48,300	42,920	102,110			
RENTED - LOUES	195,310	12,960	32,600	35,150	95,800			
	77,890	27,560	15,695	7,765	6,310			
NEW BRUNSWICK - NOUVEAU-BRUNSWICK								
SP13								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	214,920	29,635	41,325	36,275	77,330			
RENTED - LOUES	157,680	9,570	30,125	30,145	71,490			
	57,240	20,070	11,200	6,135	5,840			
QUEBEC								
SP24								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	2,172,860	342,250	409,540	457,640	613,220			
RENTED - LOUES	1,157,430	80,260	137,015	241,155	475,635			
	1,015,430	261,990	272,525	126,850	137,580			
ONTARIO								
SP35								
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS - TOTAL DES MENAGES PRIVES								
OWNED - POSSEDES	2,969,785	488,355	599,950	482,755	888,210			
RENTED - LOUES	1,878,950	145,230	364,955	349,825	798,420			
	1,090,830	343,120	234,995	132,930	89,790			

EAH81B14. PRIVATE HOUSEHOLDS IN OWNER-OCCUPIED NON-FARM DWELLINGS BY TYPE OF HOUSEHOLD(4), SHOWING OWNER'S MAJOR PAYMENTS(12), 1981
(BASED ON 20% SAMPLE DATA)

EAH81B14. MENAGES PRIVES DANS LES LOGEMENTS NON AGRICOLES OCCUPES PAR LEUR PROPRIETAIRE SELON LE TYPE DE MENAGE(4), PAR PRINCIPALES DEPENSES
DE PROPRIETE(12), 1981 (BASE SUR LES DONNEES-FICHANTILLON (20%))

	TOTAL PRIVATE LESS THAN HOUSEHOLDS \$100										\$1,400 AND OVER		AVERAGE MEDIAN	
	TOTAL DES ME- MOINS DE NAGES PRIVES \$100										\$1,400 ET PLUS		MOYEN - MEDIANE NE	
CANADA														
TOTAL														
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS -														
TOTAL DES MENAGES PRIVES	4,917,430	467,580	1,345,910	743,155	586,855	562,380	739,540	339,930	82,580	49,465	367	286		
ONE-FAMILY HOUSEHOLDS WITHOUT														
ADDITIONAL PERSONS -														
MENAGES UNIFAMILIAUX SANS AUTRES														
PERSONNES	3,838,760	281,195	974,195	599,630	491,725	477,000	625,985	232,130	66,840	40,065	384	313		
NON-FAMILY HOUSEHOLDS OF ONE														
PERSON ONLY -														
MENAGES NON FAMILIAUX D'UNE														
PERSONNE SEULEMENT	522,410	135,350	208,400	57,175	35,750	29,565	34,005	15,040	4,185	2,855	233	150		
ALL OTHER HOUSEHOLDS -														
TOUS LES AUTRES MENAGES	556,255	51,040	163,295	86,350	59,380	55,820	79,555	42,760	11,555	6,545	170	273		
NEWFOUNDLAND - TERRE-NEUVE														
SP10														
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS -														
TOTAL DES MENAGES PRIVES	119,505	30,485	42,450	14,910	11,665	9,080	7,630	2,325	325	630	236	168		
ONE-FAMILY HOUSEHOLDS WITHOUT														
ADDITIONAL PERSONS -														
MENAGES UNIFAMILIAUX SANS AUTRES														
PERSONNES	88,595	20,865	29,885	11,550	9,705	7,570	6,325	1,940	275	485	250	178		
NON-FAMILY HOUSEHOLDS OF ONE														
PERSON ONLY -														
MENAGES NON FAMILIAUX D'UNE														
PERSONNE SEULEMENT	8,500	3,905	3,070	525	390	315	185	80	25	20	153	111		
ALL OTHER HOUSEHOLDS -														
TOUS LES AUTRES MENAGES	22,410	5,715	9,500	2,835	1,560	1,195	1,125	310	30	125	212	157		
BONAVISTA-TRINITY-CONCEPTION														
SP10FED001														
TOTAL PRIVATE HOUSEHOLDS -														
TOTAL DES MENAGES PRIVES	19,020	6,665	8,270	1,895	1,220	575	255	75	5	60	163	134		
ONE-FAMILY HOUSEHOLDS WITHOUT														
ADDITIONAL PERSONS -														
MENAGES UNIFAMILIAUX SANS AUTRES														
PERSONNES	13,595	4,420	5,890	1,480	1,005	460	220	60	10	50	173	140		
NON-FAMILY HOUSEHOLDS OF ONE														
PERSON ONLY -														
MENAGES NON FAMILIAUX D'UNE														
PERSONNE SEULEMENT	1,830	1,020	695	65	20	25	10	5	0	0	105	0		
ALL OTHER HOUSEHOLDS -														
TOUS LES AUTRES MENAGES	3,595	1,230	1,700	340	190	95	25	5	0	5	152	133		

SECTION A

CONTENU DU FICHIER

Fichier EAH81B10

Titres des tableaux

EAH81B11 Ménages privés selon le mode d'occupation (3B), par nombre de personnes par pièce (7), 1981

EAH81B12 Ménages privés selon le mode d'occupation (3B), par durée d'occupation (6), 1981

EAH81B13 Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire selon le genre de ménage (4), par loyer brut (12), 1981

EAH81B14 Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire selon le genre de ménage (4), par principales dépenses de propriété (12), 1981

Légendes

DURÉE D'OCCUPATION (6)

1. Total des ménages privés
Durée d'occupation
2. Moins d'un an
3. 1-2 ans
4. 3-5 ans
5. 6-10 ans
6. Plus de 10 ans

GENRE DE MÉNAGE (4)

1. Total des ménages privés
2. Ménages unifamiliaux sans autres personnes
3. Ménages non familiaux d'une personne seulement
4. Tous les autres ménages

LOYER BRUT (12)

1. Total des ménages privés
2. Moins de \$100
3. \$ 100- \$ 199
4. 200- 299
5. 300- 399
6. 400- 499
7. 500- 699
8. 700- 999
9. 1,000- 1,399
10. 1,400 et plus
11. Moyenne \$
12. Médiane \$

MODE D'OCCUPATION (3B)

1. Total des ménages privés
2. Possédés
3. Loués

NOMBRE DE PERSONNES PAR PIÈCE (7)

1. Total des ménages privés
Nombre de personnes par pièce
2. 0.5 ou moins
3. 0.6-1.0
4. 1.1-1.5
5. 1.6-2.0
6. 2.1 ou plus
7. Nombre moyen de personnes par pièce

PRINCIPALES DÉPENSES DE PROPRIÉTÉ (12)

1. Total des ménages privés
2. Moins de \$100
3. \$ 100- \$ 199
4. 200- 299
5. 300- 399
6. 400- 499
7. 500- 699
8. 700- 999
9. 1,000- 1,399
10. 1,400 et plus
11. Moyenne \$
12. Médiane \$

SECTION B

SÉQUENCE DES FICHIERS ET DÉFINITIONS GÉOGRAPHIQUES

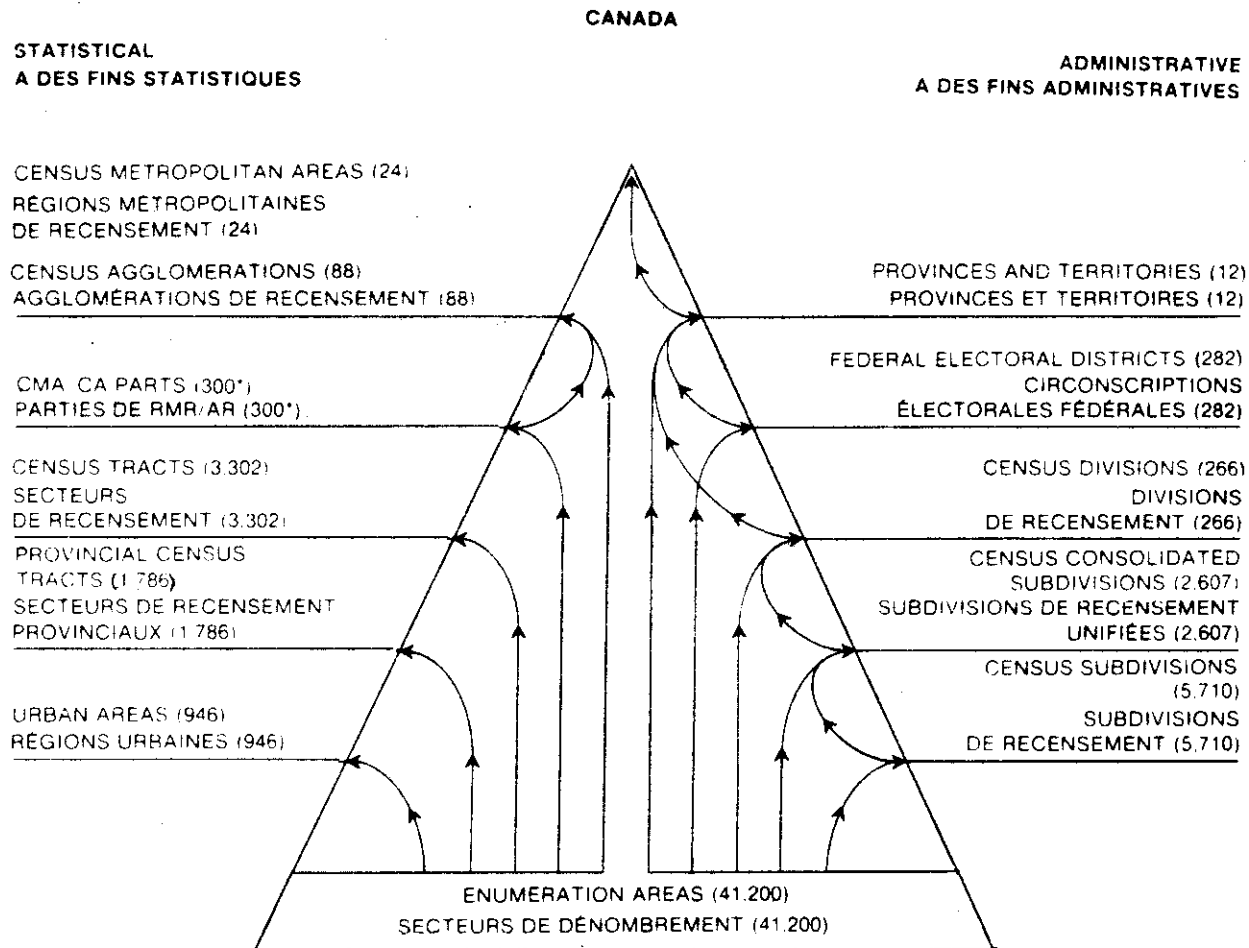
1) Séquence des fichiers des bandes sommaires du recensement de 1981 - Secteurs de dénombrement (série de base)

Les fichiers des secteurs de dénombrement (SD) sont triés dans l'ordre numérique ascendant suivant:

<u>Clefs</u>	<u>Position dans l'enregistrement</u>	<u>Description</u>
Majeur	51-52	Genre d'enregistrement
Intermédiaire 1	1-2	Code de la région et de la province
Intermédiaire 2	3-5	Code de la circonscription électorale fédérale
Mineur	6-8	Code du secteur de dénombrement

Figure 1.

The 1981 Census Geographic Hierarchy Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1981



The numbers in brackets represent the number of each type of area.
Les chiffres entre parenthèses correspondent au nombre d'unités dans chaque catégorie

* Approximate number
* Chiffres approximatifs

Codes géographiques dans chaque
enregistrement

Genre d'enregi- strement	Description	Nombre d'enregi- stremements	Position	Contenu
01	Enregistrement renfermant le total pour le Canada	1	1-46	Zéros
			47-49	Espaces
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
02	Enregistrements renfermant le total pour chaque province, triés dans l'ordre numérique ascendant	12	1-2	Code de la région et de la province
			3-46	Zéros
			47-49	Espaces
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement
18	Enregistrements au niveau des circonscriptions électorales fédérales (CÉF), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque province	282	1-2	Code de la région et de la province
			3-5	Code de la CÉF
			6-46	Zéros
			47-49	Espaces
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Genre d'enregistrement	Description	Nombre d'enregistrements	Codes géographiques dans chaque enregistrement	
			Position	Contenu
19	Enregistrements au niveau des secteurs de dénombrement (SD), triés dans l'ordre numérique ascendant pour chaque CÉF et province	38,233	1-2	Code de la région et de la province
			3-5	Code de la CÉF
			6-8	Code du SD
			9-46	Voir la documentation relative à la bande
			47-49	Espaces
			50	Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation
			51-52	Genre d'enregistrement

Nota: Il y a 38,528 enregistrements dans les fichiers de bandes sommaires des secteurs de dénombrement pour tout le Canada.

2) Définitions géographiques

Classification géographique type (CGT)

La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de régions géographiques:

- (1) provinces et territoires;
- (2) divisions de recensement (par ex., comtés, municipalités régionales et districts régionaux);
- (3) subdivisions de recensement (habituellement des municipalités).

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (DR) qui sont, à leur tour, regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique:

PR DR SDR

XX XX XXX (X correspond à un chiffre)

Subdivision de recensement

Division de recensement

Province ou territoire

Remarques: En 1981, la Classification géographique type est la seule classification géographique officielle utilisée pour les besoins de diffusion des données.

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Zone: 1

Position: 1-2

Code de la région et de la province

Cette zone représente la principale division politique du Canada. Dix provinces et deux territoires sont codés ci-dessous. Le premier chiffre représente la région géographique du Canada à laquelle la province appartient. Le système de codage est le code de la Classification géographique type (CGT); les codes sont attribués géographiquement d'est en ouest. Dans les totalisations du recensement, les tableaux provinciaux incluent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Attribution du code

<u>Région</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Canada	Total	00
Atlantique	T.-N.	10
	Î.-P.-É.	11
	N.-É.	12
	N.B.	13
Québec	Qué.	24
Ontario	Ont.	35
Prairies	Man.	46
	Sask.	47
	Alb.	48
Colombie-Britannique	C.-B.	59
Territoires	Yukon	60
	T. N.-O.	61

Zone: 2

Position: 3-5

Circonscription électorale fédérale (CÉF)
Ordonnance de représentation de 1976

Cette zone représente la division territoriale, établie par le Parlement canadien et élisant un député à la Chambre des Communes. Il y a 282 CÉF au Canada conformément à l'Ordonnance de représentation de 1976.

Voir la liste des noms et codes des circonscriptions électorales fédérales aux pages suivantes.

Leurs limites peuvent traverser toutes les unités géostatistiques sauf les provinces et les secteurs de dénombrement (SD). Les circonscriptions électorales fédérales diffèrent des circonscriptions électorales provinciales.

On emploie le code de CÉF pour identifier uniquement dans chaque province la plus petite unité pour laquelle des données sont recueillies. Cette unité est le secteur de dénombrement (SD) et elle reçoit un code particulier dans chaque CÉF.

Les recensements de 1976 et 1971 ont été faits en fonction de l'Ordonnance de représentation de 1966 comprenant 264 circonscriptions électorales fédérales.

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
TERRE-NEUVE		
10	001	BONAVISTA-TRINITY-CONCEPTION
10	002	BURIN-ST.GEORGE'S (SAINT-GEORGES)
10	003	GANDER-TWILLINGATE
10	004	GRAND FALLS-WHITE BAY-LABRADOR
10	005	HUMBER-PORT AU PORT-ST. BARBE (SAINTE-BARBE)
10	006	ST.JOHN'S EAST (SAINT-JEAN-EST)
10	007	ST.JOHN'S WEST (SAINT-JEAN-OUEST)
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD		
11	001	CARDIGAN
11	002	EGMONT
11	003	HILLSBOROUGH
11	004	MALPEQUE
NOUVELLE-ECOSSE		
12	001	ANNAPOLIS VALLEY-HANTS
12	002	CAPE BRETON-EAST RICHMOND (EST)
12	003	CAPE BRETON HIGHLANDS-CANSO
12	004	CAPE BRETON-THE SYDNEYS
12	005	CENTRAL NOVA
12	006	CUMBERLAND-COLCHESTER
12	007	DARTMOUTH-HALIFAX EAST (EST)
12	008	HALIFAX
12	009	HALIFAX WEST (OUEST)
12	010	SOUTH SHORE
12	011	SOUTH WEST NOVA
NOUVEAU-BRUNSWICK		
13	001	CARLETON-CHARLOTTE
13	002	FUNDY-ROYAL
13	003	GLOUCESTER
13	004	MADAWASKA-VICTORIA
13	005	MONCTON
13	006	NORTHUMBERLAND-MIRAMICHI
13	007	RESTIGOUCHE
13	008	SAINT JOHN (SAINT-JEAN)
13	009	WESTMORLAND-KENT
13	010	YORK-SUNBURY

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
QUEBEC		
24	001	ABITIBI
24	002	ARGENTEUIL-PAPINEAU
24	003	BEAUCE
24	004	BEAUHARNOIS-SALABERRY
24	005	BELLECHASSE
24	006	BERTHIER-MASKINONGE-LANAUDIÈRE
24	007	BONAVENTURE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
24	008	BOURASSA
24	009	CHAMBLY
24	010	CHAMPLAIN
24	011	CHARLESBOURG
24	012	CHARLEVOIX
24	013	CHATEAUGUAY
24	014	CHICOUTIMI
24	015	MEGANTIC-COMPTON-STANSTEAD
24	016	BLAINVILLE-DEUX-MONTAGNES
24	017	DOLLARD
24	018	DRUMMOND
24	019	DUVERNAY
24	020	FRONTENAC
24	021	GAMELIN
24	022	GASPE
24	023	GATINEAU
24	024	MONTREAL-SAINT-MARIE
24	025	HULL
24	026	JOLIETTE
24	027	JONQUIÈRE
24	028	KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
24	029	LABELLE
24	030	LACHINE
24	031	LAC-SAINT-JEAN
24	032	LANGELIER
24	033	LA PRAIRIE
24	034	LASALLE
24	035	LAURIER
24	036	LAVAL-DES-RAPIDES
24	037	LEVIS
24	038	LONGUEUIL
24	039	LOTBINIÈRE
24	040	LOUIS-HEBERT
24	041	HOCHELAGA-MAISONNEUVE
24	042	MANICOUAGAN
24	043	MATAPEDIA-MATANE

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
QUEBEC - fin		
24	044	MONTREAL-MERCIER
24	045	LAVAL
24	046	MISSISQUOI
24	047	MONTMORENCY-ORLEANS
24	048	MOUNT ROYAL
24	049	NOTRE-DAME-DE-GRACE-LACHINE-EST (EAST)
24	050	OUTREMONT
24	051	PAPINEAU
24	052	PONTIAC-GATINEAU-LABELLE
24	053	PORTNEUF
24	054	QUEBEC-EST
24	055	RICHELIEU
24	056	RICHMOND-WOLFE
24	057	RIMOUSKI-TEMISCOUATA
24	058	ROBERVAL
24	059	ROSEMONT
24	060	SAINT-DENIS
24	061	SAINT-JACQUES
24	062	SAINT-HYACINTHE-BAGOT
24	063	SAINT-JEAN
24	064	SAINT-LEONARD-ANJOU
24	065	SAINT-MAURICE
24	066	SAINT-MICHEL
24	067	SHEFFORD
24	068	SHERBROOKE
24	069	TEMISCAMINGUE
24	070	TERREBONNE
24	071	TROIS-RIVIERES
24	072	VAUDREUIL
24	073	VERCHERES
24	074	VERDUN-SAINT-PAUL
24	075	SAINT-HENRI-WESTMOUNT
ONTARIO		
35	001	ALGOMA
35	002	BEACHES
35	003	BRAMPTON-GEORGETOWN
35	004	BRANT
35	005	BROADVIEW-GREENWOOD
35	006	BRUCE-GREY
35	007	BURLINGTON
35	008	CAMBRIDGE

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
ONTARIO - suite		
35	009	COCHRANE-SUPERIOR (SUPERIEUR)
35	010	DAVENPORT
35	011	DON VALLEY EAST (EST)
35	012	DON VALLEY WEST (OUEST)
35	013	WELLINGTON-DUFFERIN-SIMCOE
35	014	DURHAM-NORTHUMBERLAND
35	015	EGLINTON-LAWRENCE
35	016	ELGIN
35	017	ERIE
35	018	ESSEX-KENT
35	019	ESSEX-WINDSOR
35	020	ETOBICOKE CENTRE
35	021	ETOBICOKE-LAKESHORE
35	022	ETOBICOKE NORTH (NORD)
35	023	GLENGARRY-PRESCOTT-RUSSELL
35	024	GREY-SIMCOE
35	025	GUELPH
35	026	HALDIMAND-NORFOLK
35	027	HALTON
35	028	HAMILTON EAST (EST)
35	029	HAMILTON MOUNTAIN
35	030	HAMILTON-WENTWORTH
35	031	HAMILTON WEST (OUEST)
35	032	HASTINGS-FRONTENAC-LENNOX AND (ET) ADDINGTON
35	033	HURON-BRUCE
35	034	KENORA-RAINY RIVER
35	035	KENT
35	036	KINGSTON AND THE ISLANDS (ET LES ILES)
35	037	KITCHENER
35	038	LAMBTON-MIDDLESEX
35	039	LANARK-RENFREW-CARLETON
35	040	LEEDS-GRENVILLE
35	041	LINCOLN
35	042	LONDON EAST (EST)
35	043	LONDON WEST (OUEST)
35	044	LONDON-MIDDLESEX
35	045	MISSISSAUGA NORTH (NORD)
35	046	MISSISSAUGA SOUTH (SUD)
35	047	NEPEAN-CARLETON
35	048	NIAGARA FALLS
35	049	NICKEL BELT

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	

ONTARIO - suite		
35	050	NIPISSING
35	051	NORTHUMBERLAND
35	052	ONTARIO
35	053	OSHAWA
35	054	OTTAWA-CARLETON
35	055	OTTAWA CENTRE
35	056	OTTAWA-VANIER
35	057	OTTAWA WEST (OUEST)
35	058	OXFORD
35	059	PARKDALE-HIGH PARK
35	060	PARRY SOUND-MUSKOKA
35	061	PERTH
35	062	PETERBOROUGH
35	063	PRINCE EDWARD-HASTINGS
35	064	RENFREW-NIPISSING-PEMBROKE
35	065	ROSEDALE
35	066	ST. CATHARINES
35	067	ST. PAUL'S
35	068	SARNIA-LAMBTON
35	069	SAULT STE.MARIE
35	070	SCARBOROUGH CENTRE
35	071	SCARBOROUGH EAST (EST)
35	072	SCARBOROUGH WEST (OUEST)
35	073	SIMCOE NORTH (NORD)
35	074	SIMCOE SOUTH (SUD)
35	075	SPADINA
35	076	STORMONT-DUNDAS
35	077	SUDBURY
35	078	THUNDER BAY-ATIKOKAN
35	079	THUNDER BAY-NIPIGON
35	080	TIMISKAMING
35	081	TIMMINS-CHAPLEAU
35	082	TRINITY
35	083	VICTORIA-HALIBURTON
35	084	WATERLOO
35	085	WELLAND
35	086	WILLOWDALE
35	087	WINDSOR-WALKERVILLE
35	088	WINDSOR WEST (OUEST)
35	089	YORK CENTRE

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	

ONTARIO - fin		
35	090	YORK EAST (EST)
35	091	YORK NORTH (NORD)
35	092	YORK-PEEL
35	093	YORK-SCARBOROUGH
35	094	YORK SOUTH (SUD)-WESTON
35	095	YORK WEST (OUEST)
MANITOBA		
46	001	BRANDON-SOURIS
46	002	CHURCHILL
46	003	DAUPHIN
46	004	LISGAR
46	005	PORTAGE-MARQUETTE
46	006	PROVENCHER
46	007	SELKIRK-INTERLAKE
46	008	ST. BONIFACE
46	009	WINNIPEG-ASSINIBOINE
46	010	WINNIPEG-BIRDS HILL
46	011	WINNIPEG-FORT GARRY
46	012	WINNIPEG NORTH (NORD)
46	013	WINNIPEG NORTH CENTRE (NORD-CENTRE)
46	014	WINNIPEG-ST. JAMES
SASKATCHEWAN		
47	001	ASSINIBOIA
47	002	HUMBOLDT-LAKE CENTRE
47	003	KINDERSLEY-LLOYDMINSTER
47	004	MACKENZIE
47	005	MOOSE JAW
47	006	PRINCE ALBERT
47	007	QU'APPELLE-MOOSE MOUNTAIN
47	008	REGINA EAST (EST)
47	009	REGINA WEST (OUEST)
47	010	SASKATOON EAST (EST)
47	011	SASKATOON WEST (OUEST)
47	012	SWIFT CURRENT-MAPLE CREEK
47	013	THE BATTLEFORDS-MEADOW LAKE
47	014	YORKTON-MELVILLE

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
ALBERTA		
48	001	ATHABASCA
48	002	BOW RIVER
48	003	CALGARY CENTRE
48	004	CALGARY EAST (EST)
48	005	CALGARY NORTH (NORD)
48	006	CALGARY SOUTH (SUD)
48	007	CALGARY WEST (OUEST)
48	008	CROWFOOT
48	009	EDMONTON EAST (EST)
48	010	EDMONTON NORTH (NORD)
48	011	EDMONTON SOUTH (SUD)
48	012	EDMONTON-STRATHCONA
48	013	EDMONTON WEST (OUEST)
48	014	LETHBRIDGE-FOOTHILLS
48	015	MEDICINE HAT
48	016	PEACE RIVER
48	017	PEMBINA
48	018	RED DEER
48	019	VEGREVILLE
48	020	WETASKIWIN
48	021	YELLOWHEAD
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
59	001	BURNABY
59	002	CAPILANO
59	003	CARIBOO-CHILCOTIN
59	004	COMOX-POWELL RIVER
59	005	COWICHAN-MALAHAT-THE ISLANDS (LES ILES)
59	006	ESQUIMALT-SAANICH
59	007	PRINCE GEORGE-PEACE RIVER
59	008	FRASER VALLEY EAST (EST)
59	009	FRASER VALLEY WEST (OUEST)
59	010	KAMLOOPS-SHUSWAP
59	011	KOOTENAY EAST (EST)-REVELSTOKE
59	012	KOOTENAY WEST (OUEST)
59	013	MISSION-PORT MOODY
59	014	NANAIMO-ALBERNI
59	015	NEW WESTMINSTER-COQUITLAM
59	016	NORTH VANCOUVER-BURNABY
59	017	OKANAGAN NORTH (NORD)
59	018	OKANAGAN-SIMILKAMEEN

CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES (CÉF)

CGT		CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE
PR	CÉF	
COLOMBIE-BRITANNIQUE - fin		
59	019	PRINCE GEORGE-BULKLEY VALLEY
59	020	RICHMOND-SOUTH DELTA (SUD)
59	021	SKEENA
59	022	SURREY-WHITE ROCK-NORTH DELTA (NORD)
59	023	VANCOUVER CENTRE
59	024	VANCOUVER EAST (EST)
59	025	VANCOUVER KINGSWAY
59	026	VANCOUVER QUADRA
59	027	VANCOUVER SOUTH (SUD)
59	028	VICTORIA
YUKON		
60	001	YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
61	001	WESTERN ARCTIC
61	002	NUNATSIAQ

Zone: 3

Position: 6-8

Secteur de dénombrement (SD)

Le secteur de dénombrement est la plus petite unité géographique normalisée du recensement et l'unité de base des unités géostatistiques dans ce système de codage. Le SD est le secteur de base pour lequel des données sont recueillies et il reçoit un code particulier à l'intérieur de chaque CÉF et province.

Le secteur de dénombrement est une unité géographique habituellement dénombrée par un recenseur. Elle est définie selon les critères suivants: (1) Population - le nombre de ménages dans un secteur de dénombrement peut varier de 375 (maximum) dans les grandes régions urbaines à 125 (minimum) dans les régions rurales; (2) Limites - un secteur de dénombrement étant l'unité de base de toutes les unités géostatistiques ne déborde jamais une unité reconnue par le recensement. Par ailleurs, les limites des secteurs de dénombrement sont telles que le recenseur peut les repérer sans difficulté, par exemple, rues, chemins, voies ferrées, rivières et lacs.

On peut retrouver chaque secteur de dénombrement grâce aux codes de la province et de la CÉF correspondantes, auxquels est ajouté le code à trois chiffres du SD. Par exemple, dans 24/021/015,

24 est le code de la province

021 est le code de la CÉF

015 est le code du SD

Nota: Lors du recensement de 1981, on a délimité 41,197 SD au Canada par rapport à 35,154 pour le recensement de 1976.

Les SD de chaque unité géostatistique de recensement normalisée sont indiqués dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (nos 99-909 à 99-918 au catalogue).

Zone: 4

Position: 9-10

Division de recensement (DR)

Cette zone représente les divisions de recensement, terme générique qui désigne les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales et cinq autres types de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement. À Terre-Neuve, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, l'expression désigne les unités créées comme équivalents des comtés et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: En 1981, on compte cinq divisions de recensement dans les Territoires du Nord-Ouest, soit une division de recensement de plus qu'en 1976; la région de Central Arctic créée en 1981 faisait partie de la région de Fort Smith, en 1976.

Les limites des divisions de recensement ont subi des modifications importantes en 1961 et 1976 au Manitoba, et en 1971 en Colombie-Britannique.

La création des municipalités régionales en Ontario, entre 1969 et 1975, a nécessité la redélimitation de certaines divisions de recensement de cette province.

Voir la liste des noms et codes des divisions de recensement aux pages suivantes.

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
TERRE-NEUVE		
10	01	DIVISION NO. 1
10	02	DIVISION NO. 2
10	03	DIVISION NO. 3
10	04	DIVISION NO. 4
10	05	DIVISION NO. 5
10	06	DIVISION NO. 6
10	07	DIVISION NO. 7
10	08	DIVISION NO. 8
10	09	DIVISION NO. 9
10	10	DIVISION NO. 10
ILE-DU-PRINCE-EDOUARD		
11	01	KINGS COUNTY
11	02	QUEENS COUNTY
11	03	PRINCE COUNTY
NOUVELLE-ECOSSE		
12	01	SHELBURNE COUNTY
12	02	YARMOUTH COUNTY
12	03	DIGBY COUNTY
12	04	QUEENS COUNTY
12	05	ANNAPOLIS COUNTY
12	06	LUNENBURG COUNTY
12	07	KINGS COUNTY
12	08	HANTS COUNTY
12	09	HALIFAX COUNTY
12	10	COLCHESTER COUNTY
12	11	CUMBERLAND COUNTY
12	12	PICTOU COUNTY
12	13	GUYSBOROUGH COUNTY
12	14	ANTIGONISH COUNTY
12	15	INVERNESS COUNTY
12	16	RICHMOND COUNTY
12	17	CAPE BRETON COUNTY
12	18	VICTORIA COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
NOUVEAU-BRUNSWICK		
13	01	SAINT JOHN COUNTY
13	02	CHARLOTTE COUNTY
13	03	SUNBURY COUNTY
13	04	QUEENS COUNTY
13	05	KINGS COUNTY
13	06	ALBERT COUNTY
13	07	WESTMORLAND COUNTY
13	08	KENT COUNTY
13	09	NORTHUMBERLAND COUNTY
13	10	YORK COUNTY
13	11	CARLETON COUNTY
13	12	VICTORIA COUNTY
13	13	MADAWASKA COUNTY
13	14	RESTIGOUCHE COUNTY
13	15	GLOUCESTER COUNTY
QUEBEC		
24	01	ILES-DE-LA-MADELEINE
24	02	GASPE-EST
24	03	GASPE-OUEST
24	04	BONAVENTURE
24	05	MATAPEDIA
24	06	MATANE
24	07	RIMOUSKI
24	08	RIVIERE-DU-LOUP
24	09	TEMISCOUATA
24	10	KAMOURASKA
24	11	CHARLEVOIX-EST
24	12	CHARLEVOIX-OUEST
24	13	L'ISLET
24	14	MONTMAGNY
24	15	BELLECHASSE
24	16	MONTMORENCY NO. 2
24	17	MONTMORENCY NO. 1
24	20	QUEBEC
24	21	LEVIS
24	22	DORCHESTER
24	23	BEAUCE
24	24	FRONTENAC
24	25	COMPTON
24	26	WOLFE

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - suite		
24	27	MEGANTIC
24	28	LOTBINIERE
24	29	PORTNEUF
24	32	CHAMPLAIN
24	33	NICOLET
24	34	ARTHABASKA
24	35	RICHMOND
24	36	SHERBROOKE
24	37	STANSTEAD
24	38	BROME
24	39	SHEFFORD
24	40	BAGOT
24	41	DRUMMOND
24	42	YAMASKA
24	43	SAINT-MAURICE
24	47	MASKINONGE
24	49	BERTHIER
24	50	RICHELIEU
24	51	SAINT-HYACINTHE
24	52	ROUVILLE
24	53	IBERVILLE
24	54	MISSISQUOI
24	55	SAINT-JEAN
24	56	CHAMBLY
24	57	VERCHERES
24	58	JOLIETTE
24	61	MONTCALM
24	62	L'ASSOMPTION
24	63	TERREBONNE
24	64	ILE-JESUS
24	65	ILE-DE-MONTREAL
24	66	LAPRAIRIE
24	67	NAPIERVILLE
24	68	HUNTINGDON
24	69	CHATEAUGUAY
24	70	BEAUHARNOIS
24	71	SOULANGES
24	72	VAUDREUIL
24	73	DEUX-MONTAGNES
24	74	ARGENTEUIL
24	75	PAPINEAU
24	76	LABELLE
24	78	GATINEAU

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
QUEBEC - fin		
24	79	HULL
24	80	PONTIAC
24	83	TEMISCAMINGUE
24	84	ABITIBI
24	90	LAC-SAINT-JEAN-OUEST
24	93	LAC-SAINT-JEAN-EST
24	94	CHICOUTIMI
24	97	SAGUENAY
24	98	TERRITOIRE-DU-NOUVEAU-QUEBEC
ONTARIO		
35	01	GLENGARRY COUNTY
35	02	PRESCOTT COUNTY
35	03	RUSSELL COUNTY
35	04	STORMONT COUNTY
35	05	DUNDAS COUNTY
35	06	OTTAWA-CARLETON REGIONAL MUNICIPALITY
35	07	GRENVILLE COUNTY
35	08	LEEDS COUNTY
35	09	LANARK COUNTY
35	10	FRONTENAC COUNTY
35	11	LENNOX AND ADDINGTON COUNTY
35	12	HASTINGS COUNTY
35	13	PRINCE EDWARD COUNTY
35	14	NORTHUMBERLAND COUNTY
35	15	PETERBOROUGH COUNTY
35	16	VICTORIA COUNTY
35	18	DURHAM REGIONAL MUNICIPALITY
35	19	YORK REGIONAL MUNICIPALITY
35	20	TORONTO METROPOLITAN MUNICIPALITY
35	21	PEEL REGIONAL MUNICIPALITY
35	22	DUFFERIN COUNTY
35	23	WELLINGTON COUNTY
35	24	HALTON REGIONAL MUNICIPALITY
35	25	HAMILTON-WENTWORTH REGIONAL MUNICIPALITY
35	26	NIAGARA REGIONAL MUNICIPALITY
35	28	HALDIMAND-NORFOLK REGIONAL MUNICIPALITY
35	29	BRANT COUNTY
35	30	WATERLOO REGIONAL MUNICIPALITY
35	31	PERTH COUNTY
35	32	OXFORD COUNTY

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
ONTARIO - fin		
35	34	ELGIN COUNTY
35	36	KENT COUNTY
35	37	ESSEX COUNTY
35	38	LAMBTON COUNTY
35	39	MIDDLESEX COUNTY
35	40	HURON COUNTY
35	41	BRUCE COUNTY
35	42	GREY COUNTY
35	43	SIMCOE COUNTY
35	44	MUSKOKA DISTRICT MUNICIPALITY
35	46	HALIBURTON COUNTY
35	47	RENFREW COUNTY
35	48	NIPISSING DISTRICT
35	49	PARRY SOUND DISTRICT
35	51	MANITOULIN DISTRICT
35	52	SUDBURY DISTRICT
35	53	SUDBURY REGIONAL MUNICIPALITY
35	54	TIMISKAMING DISTRICT
35	56	COCHRANE DISTRICT
35	57	ALGOMA DISTRICT
35	58	THUNDER BAY DISTRICT
35	59	RAINY RIVER DISTRICT
35	60	KENORA DISTRICT
MANITOBA		
46	01	DIVISION NO. 1
46	02	DIVISION NO. 2
46	03	DIVISION NO. 3
46	04	DIVISION NO. 4
46	05	DIVISION NO. 5
46	06	DIVISION NO. 6
46	07	DIVISION NO. 7
46	08	DIVISION NO. 8
46	09	DIVISION NO. 9
46	10	DIVISION NO. 10
46	11	DIVISION NO. 11
46	12	DIVISION NO. 12
46	13	DIVISION NO. 13
46	14	DIVISION NO. 14
46	15	DIVISION NO. 15
46	16	DIVISION NO. 16

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
MANITOBA - fin		
46	17	DIVISION NO. 17
46	18	DIVISION NO. 18
46	19	DIVISION NO. 19
46	20	DIVISION NO. 20
46	21	DIVISION NO. 21
46	22	DIVISION NO. 22
46	23	DIVISION NO. 23
SASKATCHEWAN		
47	01	DIVISION NO. 1
47	02	DIVISION NO. 2
47	03	DIVISION NO. 3
47	04	DIVISION NO. 4
47	05	DIVISION NO. 5
47	06	DIVISION NO. 6
47	07	DIVISION NO. 7
47	08	DIVISION NO. 8
47	09	DIVISION NO. 9
47	10	DIVISION NO. 10
47	11	DIVISION NO. 11
47	12	DIVISION NO. 12
47	13	DIVISION NO. 13
47	14	DIVISION NO. 14
47	15	DIVISION NO. 15
47	16	DIVISION NO. 16
47	17	DIVISION NO. 17
47	18	DIVISION NO. 18
ALBERTA		
48	01	DIVISION NO. 1
48	02	DIVISION NO. 2
48	03	DIVISION NO. 3
48	04	DIVISION NO. 4
48	05	DIVISION NO. 5
48	06	DIVISION NO. 6
48	07	DIVISION NO. 7
48	08	DIVISION NO. 8
48	09	DIVISION NO. 9
48	10	DIVISION NO. 10

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
ALBERTA - fin		
48	11	DIVISION NO. 11
48	12	DIVISION NO. 12
48	13	DIVISION NO. 13
48	14	DIVISION NO. 14
48	15	DIVISION NO. 15
COLOMBIE-BRITANNIQUE		
59	01	EAST KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	03	CENTRAL KOOTENAY REGIONAL DISTRICT
59	05	KOOTENAY BOUNDARY REGIONAL DISTRICT
59	07	OKANAGAN-SIMILKAMEEN REGIONAL DISTRICT
59	09	FRASER-CHEAM REGIONAL DISTRICT
59	11	CENTRAL FRASER VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	13	DEWDNEY-ALOUETTE REGIONAL DISTRICT
59	15	GREATER VANCOUVER REGIONAL DISTRICT
59	17	CAPITAL REGIONAL DISTRICT
59	19	COWICHAN VALLEY REGIONAL DISTRICT
59	21	NANAIMO REGIONAL DISTRICT
59	23	ALBERNI-CLAYOQUOT REGIONAL DISTRICT
59	25	COMOX-STRATHCONA REGIONAL DISTRICT
59	27	POWELL RIVER REGIONAL DISTRICT
59	29	SUNSHINE COAST REGIONAL DISTRICT
59	31	SQUAMISH-LILLOOET REGIONAL DISTRICT
59	33	THOMPSON-NICOLA REGIONAL DISTRICT
59	35	CENTRAL OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	37	NORTH OKANAGAN REGIONAL DISTRICT
59	39	COLUMBIA-SHUSWAP REGIONAL DISTRICT
59	41	CARIBOO REGIONAL DISTRICT
59	43	MOUNT WADDINGTON REGIONAL DISTRICT
59	45	CENTRAL COAST REGIONAL DISTRICT
59	47	SKEENA-QUEEN CHARLOTTE REGIONAL DISTRICT
59	49	KITIMAT-STIKINE REGIONAL DISTRICT
59	51	BULKLEY-NECHAKO REGIONAL DISTRICT
59	53	FRASER-FORT GEORGE REGIONAL DISTRICT
59	55	PEACE RIVER-LIARD REGIONAL DISTRICT
59	57	STIKINE REGION

DIVISIONS DE RECENSEMENT (DR)

CGT		DIVISION DE RECENSEMENT
PR	DR	
YUKON		
60	01	YUKON
TERRITOIRES DU NORD-OUEST		
61	04	BAFFIN REGION
61	05	KEEWATIN REGION
61	06	FORT SMITH REGION
61	07	INUVIK REGION
61	08	CENTRAL ARCTIC REGION

Zone: 5

Position: 11-13

Subdivision de recensement (SDR)

Cette zone représente le code de la Classification géographique type pour chaque SDR.

Subdivision de recensement est le terme générique qui désigne les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés.

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

Remarques: Le recensement de 1981 a été fait en fonction des limites des municipalités au 1^{er} janvier 1981.

À noter que les parties de Flin Flon qui se trouvent au Manitoba et en Saskatchewan, et celles de Lloydminster qui se trouvent en Saskatchewan et en Alberta sont considérées comme des subdivisions de recensement distinctes.

Pour la première fois, en 1981, chaque réserve indienne et chaque territoire non organisé figure séparément dans les tableaux de données présentées par subdivision de recensement.

Deux bulletins expliquent sommairement les changements apportés aux SDR:

- (1) Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n^o 12-201 au catalogue, publication annuelle)
- (2) Classification géographique type, 1981. Vol. I (n^o 12-567 au catalogue, publication hors série).

On pourra trouver une liste détaillée des subdivisions de recensement dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-909 à 99-912 au catalogue) ou dans la Classification géographique type, 1981. Vol. II (n^o 12-568 au catalogue, publication hors série).

Zone: 6

Position: 14

Groupe de taille de la population des SDR

Cette zone représente un code indicateur de taille de la population d'une région. On l'utilise pour classer toutes les subdivisions de recensement en groupes prédéterminés de population, comme suit:

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
0 - 999	8
1,000 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 et plus	1

Zone: 7

Position: 15-17

Nom de la catégorie de subdivision de recensement

Les subdivisions de recensement sont classées en diverses catégories selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. À l'exception des territoires non organisés et des réserves indiennes, la catégorie indique le statut d'une subdivision de recensement. Voici la liste des abréviations des catégories de subdivision de recensement les plus courantes:

BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (Municipality)
COM	Community
CT	Canton (Municipalité de)
CU	Cantons unis (Municipalité de)
DM	District (Municipality)
HAM	Hamlet
ID	Improvement District
LGD	Local Government District
LID	Local Improvement District
LOT	Township and Royalty
MC	Municipal Corporation
MD	Municipal District
PAR	Parish
P	Paroisse (Municipalité de)
R	Indian Reserve - Réserve indienne
RM	Rural Municipality
RV	Resort Village
SA	Special Area
SCM	Subdivision of County Municipality
SD	Sans désignation (Municipalité)
S-E	Indian Settlement - Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of Regional District
SUN	Subdivision of Unorganized
SV	Summer Village
T	Town
TP	Township
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VL	Village

Remarques: En 1981, toutes les SDR de Terre-Neuve désignées "Local Government Community" (LGC) en 1976 sont devenues des "Community" (COM). Au Québec, toutes les SDR classées comme municipalités (MUN), en 1976, sont devenues des cantons unis (CU), des cantons (CT), des paroisses (P) ou sont sans désignation (SD), en 1981. Les Territoires du Nord-Ouest comportent une nouvelle catégorie de SDR en 1981, le "Settlement" (SET).

Zone: 8

Position: 18-19

Code de la catégorie de subdivision de recensement

Cette zone classe toutes les subdivisions de recensement conformément aux appellations officielles adoptées par les autorités fédérales et provinciales.

La catégorie et le nom des subdivisions de recensement dépendent de la définition attribuée par les autorités provinciales et par conséquent, plusieurs peuvent différer d'une région à l'autre.

Pour le recensement de 1976, l'attribution des codes s'est fait en deux groupes. Le premier groupe contenait 22 appellations considérées comme ayant une administration locale et pouvant être identifiées par le terme général de municipalité; on y retrouvait entre autres les cités, villes et villages constitués, les boroughs, les hameaux et toutes les catégories de municipalités.

Le second groupe comprenait neuf appellations s'appliquant à des territoires administrés par des organismes provinciaux ou fédéraux, entre autres les subdivisions de district régional, les parcs nationaux, les territoires non organisés, les réserves et établissements indiens.

Pour le recensement de 1981, la structure du code de la catégorie de subdivision de recensement n'a pas été intégralement retenue. La distinction entre les entités ayant une administration locale et celles qui sont administrées par des organismes provinciaux ou fédéraux n'est plus une contrainte à respecter dans l'attribution des codes. Les codes de 1976 pour désigner une catégorie particulière ont été retenus pour le recensement de 1981 si aucun changement majeur n'affecte cette catégorie.

Un changement majeur pour le recensement de 1981 est l'unilinguisme des catégories de subdivisions de recensement, selon la province d'origine. Seules sont bilingues les catégories qui sont de création fédérale ou celles retrouvées dans toutes les provinces.

La liste suivante donne les catégories de subdivisions de recensement, les provinces ou territoires de localisation et les codes de 1976 et 1981. Les changements sont identifiés par les renvois.

LISTE DES CATÉGORIES DE SUBDIVISIONS DE RECENSEMENT

Code de 1976	Appellation	Code de 1981	Abréviation	Localisation (province)
01	City - Cité	01	C	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., QUE.,ONT.,MAN.,SASK., ALB.,C.-B.,YUK.,T. N.-O.
02	Town (1)	02	T	T.-N.,I.-P.-E.,N.-E.,N.B., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.,YUK.,T. N.-O.
03	Village	03	VL	I.-P.-E.,N.B.,QUE.,ONT., MAN.,SASK.,ALB.,C.-B., T. N.-O.
04	Summer Village	04	SV	ALB.(2)
05	Borough	05	BOR	ONT.
06	Hamlet	06	HAM	T. N.-O.
07	Ville (3)	07	V	QUE.
	Paroisse (Municipalité de) (4)	08	P	QUE.
	Sans désignation (Municipalité) (5)	09	SD	QUE.
	Cantons unis (Municipalité de) (6)	10	CU	QUE.
11	Municipalité (7)		MUN	QUE.
12	County (Municipality)	12	CM	ALB.
13	Subdivision of County Municipality	13	SCM	N.-E.
14	District (Municipality)	14	DM	C.-B.
15	Rural Municipality	15	RM	MAN.,SASK.
16	Township	16	TP(8)	ONT.
	Canton (Municipalité de) (9)	17	CT	QUE.
	Resort Village (10)	20	RV	SASK.
	Municipal Corporation (11)	21	MC	SASK.
31	Municipal District	31	MD	N.-E.,ALB.
32	Rural District (12)		RD	T.-N.
33	Improvement District	33	ID	ONT.,ALB.
34(13)	Improvement District		ID	ALB.
35	Local Improvement District	35	LID	YUK.(14)
36	Local Government District	36	LGD	MAN.
39	Subdivision of Regional District	39	SRD	C.-B.
51	Community (15)	51	COM	T.-N.
52	Special Area	52	SA(16)	ALB.
53(17)	Saskatchewan Hospital Area			SASK.
	Uranium City and District			SASK.
	University Endowment Area			C.-B.
61(18)	National Park			SASK.,ALB.
62	Parish	62	PAR	N.B.(19)
63	Township and Royalty	63	LOT(20)	I.-P.-E.
81	Unorganized - Non organisé	81	UNO(21)	QUE.,ONT.,MAN.,SASK., YUK.,T. N.-O.
82	Subdivision of Unorganized	82	SUN(22)	T.-N.
91	Indian Reserve - Réserve indienne	91	R(23)	I.-P.-E.,N.-E.,N.B.,QUE., ONT.,MAN.,SASK.,ALB., C.-B.
92	Indian Settlement - Établissement indien	92	S-E(24)	QUE.,ONT.,MAN.
93	Non Reserve (25)			QUE.,ONT.
	Settlement (26)	93	SET	T. N.-O.

- (1) Au recensement de 1976, l'appellation était Town - Ville, pour toutes les provinces; au recensement du 1981, l'appellation "Town" est pour toutes les provinces sauf le Québec.
- (2) "Summer Village" n'existe plus en Saskatchewan.
- (3) L'appellation Ville a été ajoutée pour la province de Québec.
- (4),(5),(6),(7),(9) L'appellation Municipalité (terme générique) utilisée pour 1976 a été remplacée par quatre catégories de municipalités: Canton, Cantons unis, Paroisse et Sans désignation.
- (8) L'abréviation pour Township (TP) remplace l'abréviation TM.
- (10) "Resort Village" est une addition en 1981.
- (11) "Municipal Corporation" est une addition en 1981.
- (12) L'appellation "Rural District" a été changée à "Town" en 1981.
- (13) Les codes 33 et 34 ont été combinés pour le recensement de 1981.
- (14) Le genre "Local Improvement District" existe seulement au Yukon; les "LID" de 1976 pour Terre-Neuve sont devenus des "Town" alors que ceux de la Saskatchewan sont devenus des "Rural Municipality".
- (15) "Local Government Community" est devenu "Community".
- (16) L'abréviation "SA" est ajoutée en 1981.
- (17) Le code de catégorie de SDR 53 n'existe plus en 1981.
- (18) L'appellation "National Park" n'existe plus en 1981; "Prince Albert National Park" (Saskatchewan) devient Unorganized - Non organisé et les "National Parks" d'Alberta deviennent "Improvement District".
- (19) "Parish" n'existe plus au Québec et dans l'Île-du-Prince-Édouard en 1981.
- (20) L'abréviation "LOT" est adoptée en 1981.
- (21) Le territoire non organisé adopte l'abréviation "UNO".
- (22) Le territoire non organisé de Terre-Neuve adopte l'abréviation "SUN".
- (23) L'abréviation R est retenue pour l'appellation Réserve indienne.
- (24) L'abréviation S-E est retenue pour l'appellation Établissement indien.
- (25) L'appellation "Non Reserve" n'existe plus en 1981.
- (26) Le code 93 est utilisé pour la nouvelle appellation "Settlement".

Zone: 9

Position: 20-22

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Cette zone représente une unité géostatistique créée par Statistique Canada.

Une subdivision de recensement unifiée est une unité géostatistique qui regroupe plusieurs subdivisions de recensement adjacentes.

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées, il faut appliquer les deux règles suivantes:

- (1) toutes les subdivisions de recensement de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- (2) si une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU.

Ceux qui désirent utiliser cette zone devront consulter les Listes de référence des secteurs de dénombrement (nos 99-909 à 99-912 au catalogue).

Zone: 10

Position: 23-25

Région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR)

Cette zone représente des unités géostatistiques créées par Statistique Canada.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant 100,000 habitants ou plus. Les RMR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une RMR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une RMR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie. Il est également possible que des régions métropolitaines de recensement ne concordent pas avec les régions métropolitaines désignées par les autorités locales à des fins de planification ou autres.

Remarques: Les RMR sont les mêmes qu'en 1976, abstraction faite des petites modifications apportées pour respecter les nouvelles limites des municipalités. A la suite de l'accroissement récent de son noyau urbanisé, Trois-Rivières, au Québec, est devenue la vingt-quatrième RMR.

Agglomération de recensement (AR)

Principal marché du travail d'un noyau urbanisé (ou d'une zone bâtie en continu) comptant entre 10,000 et 99,999 habitants. Les AR sont créées par Statistique Canada et sont ordinairement désignées par le nom de la région urbaine qui forme leur noyau urbanisé. Elles renferment des municipalités (ou subdivisions de recensement) entières. Une AR comprend (1) les municipalités qui se trouvent en totalité ou en partie à l'intérieur du noyau urbanisé et (2) d'autres municipalités si a) au moins 40% de la population active occupée demeurant dans la municipalité travaille dans le noyau urbanisé ou si b) au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la municipalité demeure dans le noyau urbanisé.

Puisqu'une AR doit renfermer des subdivisions de recensement entières, ses limites peuvent se trouver dans le secteur réel du marché du travail, ou s'étendre en dehors de celui-ci. Les différences peuvent être importantes dans les régions du Canada où les subdivisions de recensement ont une très grande superficie.

Remarques: Les agglomérations de recensement sont maintenant délimitées selon les mêmes critères qui sont utilisés pour les régions métropolitaines de recensement (RMR). La seule chose qui différencie une AR d'une RMR est la taille du noyau urbanisé (les RMR comptent 100,000 habitants et plus). L'application de ces critères a entraîné l'inclusion de 24 AR au programme courant. Par ailleurs, il a fallu en supprimer 23 par suite de la décision de porter de 2,000 à 10,000 le chiffre de population minimum des noyaux urbanisés. Une AR, celle de Trois-Rivières au Québec, a été intégrée au programme des RMR en raison du récent accroissement de son noyau urbanisé. Le nombre total d'AR demeure donc 88.

Nota: Si la position est zéro, le SD ne fait pas partie d'une RMR ou d'une AR.

Voir la liste des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement aux pages suivantes.

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
REGION METROPOLITAINE DE RECENSEMENT	
001	ST. JOHN'S
205	HALIFAX
310	SAINT JOHN
408	CHICOUTIMI - JONQUIÈRE
421	QUEBEC
442	TROIS-RIVIERES
462	MONTREAL
505	OTTAWA - HULL
532	OSHAWA
535	TORONTO
537	HAMILTON
539	ST. CATHARINES - NIAGARA
541	KITCHENER
555	LONDON
559	WINDSOR
580	SUDBURY
595	THUNDER BAY
602	WINNIPEG
705	REGINA
725	SASKATOON
825	CALGARY
835	EDMONTON
933	VANCOUVER
935	VICTORIA
AGGLOMERATION DE RECENSEMENT	
005	CARBONEAR
010	GRAND FALLS
015	CORNER BROOK
025	LABRADOR CITY
105	CHARLOTTETOWN
110	SUMMERSIDE
210	KENTVILLE
215	TRURO
220	NEW GLASGOW
225	SYDNEY
230	SYDNEY MINES
305	MONCTON
315	OROMOCTO
320	FREDERICTON
328	BATHURST

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
-------------	-----

AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - suite

330	CAMPBELLTON
335	EDMUNDSTON
404	RIMOUSKI
405	RIVIERE-DU-LOUP
406	BAIE-COMEAU
411	DOLBEAU
412	SEPT-ÎLES
428	SAINT-GEORGES
430	THETFORD MINES
433	SHERBROOKE
435	MAGOG
438	ASBESTOS
440	VICTORIAVILLE
444	SHAWINIGAN
446	LA TUQUE
447	DRUMMONDVILLE
450	GRANBY
452	SAINT-HYACINTHE
454	SOREL
456	JOLIETTE
459	SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
465	SALABERRY-DE-VALLEYFIELD
468	LACHUTE
475	SAINT-JEROME
480	VAL-D'OR
485	ROUYN
501	CORNWALL
502	HAWKESBURY
508	SMITHS FALLS
512	BROCKVILLE
515	PEMBROKE
517	PETAWAWA
521	KINGSTON
522	BELLEVILLE
524	TRENTON
527	COBOURG
529	PETERBOROUGH
530	LINDSAY
543	BRANTFORD
550	GUELPH
552	FERGUS
553	STRATFORD
556	CHATHAM
557	LEAMINGTON

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES DE RECENSEMENT (RMR) et
AGGLOMÉRATIONS DE RECENSEMENT (AR)

CODE CGT	NOM
-------------	-----

AGGLOMERATION DE RECENSEMENT - fin

562	SARNIA
566	OWEN SOUND
568	BARRIE
569	ORILLIA
571	MIDLAND
575	NORTH BAY
584	HAILEYBURY
590	SAULT STE. MARIE
598	KENORA
607	PORTAGE LA PRAIRIE
625	FLIN FLON
640	THOMPSON
715	MOOSE JAW
720	SWIFT CURRENT
735	NORTH BATTLEFORD
745	PRINCE ALBERT
805	MEDICINE HAT
910	TRAIL
915	KELOWNA
918	VERNON
925	KAMLOOPS
930	CHILLIWACK
938	NANAIMO
940	PORT ALBERNI
943	COURTENAY
945	POWELL RIVER
955	PRINCE RUPERT
965	TERRACE
970	PRINCE GEORGE

Zone: 11

Position: 26

Partie de RMR/AR

Cette zone représente les SD faisant partie d'une RMR/AR et la partie de RMR/AR qu'ils occupent.

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) se divisent en trois parties: noyau urbanisé, banlieue urbaine et banlieue rurale. Les parties sont toujours formées de secteurs de dénombrement entiers, mais ne comprennent souvent que des parties de municipalités (ou subdivisions de recensement). Les trois parties ne se retrouvent pas toutes nécessairement dans chaque RMR ou AR.

Noyau urbanisé: zone bâtie en continu autour de laquelle une RMR ou une AR est délimitée. Pour être considérée comme continue, une zone bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Son nom sert habituellement de nom à la RMR ou à l'AR.

Banlieue: partie d'une RMR ou d'une AR située en dehors du noyau urbanisé. La banlieue est formée de parties urbaines et de parties rurales.

Le code est attribué comme suit:

Noyau urbanisé	1
Banlieue urbaine	2
Banlieue rurale	3

Zone: 12

Position: 27

Sélecteur de RMR/AR

Cette zone indique si un secteur de dénombrement fait partie d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
1	RMR
2	AR
0	autre qu'une RMR/AR

Zone: 13

Position: 28

Groupe de taille de la population des RMR/AR

Cette zone représente un code indicateur de taille de la population d'une région. Elle distribue les agglomérations de recensement et les régions métropolitaines de recensement en groupes de taille de la population.

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
10,000 - 24,999	7
25,000 - 49,999	6
50,000 - 99,999	5
100,000 - 249,999	4
250,000 - 499,999	3
500,000 - 999,999	2
1,000,000 et plus	1
(autre qu'une RMR/AR)	0

Zone: 14

Position: 29-35

Nom de secteur de recensement/secteur de recensement provincial

Cette zone fournit le numéro officiel attribué par le recensement à chaque secteur de recensement et secteur de recensement provincial.

Habituellement, un numéro à trois chiffres est attribué en ordre ascendant aux secteurs de recensement d'une RMR ou d'une AR. Lorsqu'un secteur de recensement est fractionné en deux parties ou plus, les trois premiers chiffres sont suivis d'un point décimal et de deux chiffres qui représentent ces parties,

par exemple: 309.01
 309.02

Un numéro à quatre chiffres est assigné en ordre ascendant aux secteurs de recensement provinciaux d'une province. Lorsqu'un SRP est fractionné en deux parties ou plus, les quatre premiers chiffres sont suivis d'un point décimal et de deux chiffres qui représentent ces parties. Cette numérotation présente des discontinuités qui résultent de deux facteurs. D'une part, les SRP renfermaient initialement des SR, mais on a décidé de limiter les SRP aux régions qui ne faisaient pas partie du programme des secteurs de recensement. En outre, les SRP sont supprimés à mesure que l'on étend la superficie prise en compte par les secteurs de recensement.

<u>Nom de secteur de recensement provincial</u>	<u>Nom de la province</u>	<u>Code de la province</u>
0001 -0101.04	Terre-Neuve	10
0200 -0220	Île-du-Prince-Édouard	11
0300 -0451	Nouvelle-Écosse	12
0717 -0826	Nouveau Brunswick	13
1000 -2232	Quebec	24
3000 -4481	Ontario	35
5000 -5194	Manitoba	46
6000 -6193.02	Saskatchewan	47
7000.01 -7315	Alberta	48
8000 -8403	Colombie-Britannique	59
9000 -9003	Yukon	60
9100 -9105	Territoires du Nord-Ouest	61

On n'utilise pas actuellement tous les SRP inclus dans chaque tranche de codes.

Zone: 15

Position: 36-39

Code de secteur de recensement/secteur de recensement provincial

Secteur de recensement (SR)

Petite unité géostatistique permanente de recensement établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les secteurs de recensement sont délimités et approuvés par Statistique Canada d'après les critères suivants:

- a) des limites qui coïncident avec des lignes permanentes facilement reconnaissables sur le terrain;
- b) une population de 2,500 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 personnes, sauf pour les secteurs de recensement du centre des affaires, les principales zones industrielles, ou les régions rurales ou urbaines périphériques dont les chiffres de la population peuvent être plus petits ou plus grands;
- c) la plus grande homogénéité possible du point de vue économique et social; et
- d) dans la mesure du possible, une forme compacte.

Toutes les régions métropolitaines de recensement, toutes les agglomérations de recensement dont la ville compte 50,000 habitants ou plus et toutes les autres villes d'au moins 50,000 habitants au recensement précédent pourront être incluses au programme de secteurs de recensement.

Remarques: Quatre centres urbains ont été ajoutés au programme des secteurs de recensement de 1981. Il s'agit de North Bay, en Ontario et de Kamloops, Kelowna et Prince George, en Colombie-Britannique.

Secteur de recensement provincial (SRP)

Petite unité géostatistique permanente de recensement de type rural et (ou) urbain. Les SRP existent dans les régions qui ne font pas partie du programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie généralement de 3,000 à 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes et (ou) avec des unités géographiques proposées par les provinces.

CODE: Le code numérique à quatre chiffres attribué à chaque SR/SRP permet d'identifier chaque genre de secteur de recensement.

<u>Description</u>	<u>Code</u>
Code de secteur de recensement	0001-6999
Code de secteur de recensement provincial	7000-9999

On pourra trouver une liste détaillée des secteurs de recensement et des secteurs de recensement provinciaux dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (n^{os} 99-913 à 99-917 au catalogue).

Zone: 16

Position: 40-41

Région infraprovinciale

Une région infraprovinciale est une unité géographique dont la taille varie entre celle d'une division de recensement et celle d'une province. Dans huit provinces, les régions infraprovinciales sont composées d'une ou plusieurs divisions de recensement. Au Québec, les régions infraprovinciales s'identifient aux régions administratives et sont composées de subdivisions de recensement. L'Île-du-Prince-Édouard représente une région infraprovinciale.

Les régions infraprovinciales sont habituellement créées par Statistique Canada à la demande d'une province. Elles peuvent représenter des régions économiques, des régions administratives, des régions de planification ou tout autre genre de région que pourra établir une province à l'avenir.

Vous trouverez à la page suivante une liste des divisions de recensement et (ou) parties de divisions de recensement comprises dans chaque région infraprovinciale.

Pour plus de renseignements au sujet des codes de régions infraprovinciales, prière de contacter la Division des normes de Statistique Canada.

Le secteur de recensement (SR) ou la subdivision de recensement (SDR) supprimés en raison de cette règle sont indiqués à l'annexe de chaque bulletin de la Série des profils B des SR (nos 95-946 à 95-981 au catalogue) et dans les bulletins de la Série des profils B des SDR (nos E-571 à E-582). Les principaux chiffres de population, les superficies et les autres données recueillies sur une base de 100% pour ces entités manquantes ou supprimées sont présentés dans les bulletins correspondants de la Série des profils A (nos 95-905 à 95-940 au catalogue et E-559 à E-570) ou sur les bandes et microfiches. (Voir Produits et services du recensement du Canada de 1981).

En outre, pour certains sujets spécialisés (revenu, activité économique et profession) traités dans les bulletins de la Série nationale et de la Série provinciale, les utilisateurs noteront que les répartitions touchant moins de 250 personnes ou unités ne sont pas présentées. Dans un tel cas, la région complète n'a pas été éliminée, et comme pour la suppression de régions, les données manquantes figurent à un niveau agrégé supérieur.

Il est possible que d'autres variations minimales existent ailleurs auquel cas le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue) en donnera des renseignements plus détaillés.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--	---	--	---

**SECTEURS DE
DÉNOMBREMENT(SD)**

Canada	1	1	...
Provinces	12	12	...
Circonscriptions électorales fédérales (représentation de 1976)	282	282	...
Secteurs de dénombrement	41,197	38,233	...
Total	41,492	38,528	...

**SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT(SDR)**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
Divisions de recensement	266	266	266
Subdivisions de recensement	5,710	5,372	4,564
Total	5,989	5,651	4,843

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

Le secteur de recensement (SR) ou la subdivision de recensement (SDR) supprimés en raison de cette règle sont indiqués à l'annexe de chaque bulletin de la Série des profils B des SR (nos 95-946 à 95-981 au catalogue) et dans les bulletins de la Série des profils B des SDR (nos E-571 à E-582). Les principaux chiffres de population, les superficies et les autres données recueillies sur une base de 100% pour ces entités manquantes ou supprimées sont présentés dans les bulletins correspondants de la Série des profils A (nos 95-905 à 95-940 au catalogue et E-559 à E-570) ou sur les bandes et microfiches. (Voir Produits et services du recensement du Canada de 1981).

En outre, pour certains sujets spécialisés (revenu, activité économique et profession) traités dans les bulletins de la Série nationale et de la Série provinciale, les utilisateurs noteront que les répartitions touchant moins de 250 personnes ou unités ne sont pas présentées. Dans un tel cas, la région complète n'a pas été éliminée, et comme pour la suppression de régions, les données manquantes figurent à un niveau agrégé supérieur.

Il est possible que d'autres variations minimales existent ailleurs auquel cas le Guide sommaire - Population-échantillon (no 99-903 au catalogue) en donnera des renseignements plus détaillés.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--	---	--	---

**SECTEURS DE
DÉNOMBREMENT(SD)**

Canada	1	1	...
Provinces	12	12	...
Circonscriptions électorales fédérales (représentation de 1976)	282	282	...
Secteurs de dénombrement	41,197	38,233	...
Total	41,492	38,528	...

**SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT(SDR)**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
Divisions de recensement	266	266	266
Subdivisions de recensement	5,710	5,372	4,564
Total	5,989	5,651	4,843

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

Compte numérique des enregistrements géographiques des tableaux 2A (sans suppression) comparés aux tableaux 2B (avec suppression) pour la série des bandes sommaires/microfiches, recensement de 1981

Série des bandes sommaires/ microfiches	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2A - données à 100 % - aucune suppression	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % (excluant le revenu)** suppression basée sur moins de 25/50 personnes	Nombre d'enregistre- ments géographiques - Légendes 2B - données- échantillon de 20 % - suppression des distributions du revenu basée sur moins de 250 personnes
--	---	--	---

**SECTEURS DE RECENSEMENT
(SR)/SECTEURS DE RECENSE-
MENT PROVINCIAUX (SRP)**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement/Agglomérations de recensement	37	37	37
Totaux partiels-secteurs de recensement provinciaux	12	12	12
Secteurs de recensement	3,302	3,277	3,253
Secteurs de recensement provinciaux	<u>1,786</u>	<u>1,782</u>	<u>1,782</u>
Total	5,150	5,121	5,097

**SUBDIVISIONS DE
RECENSEMENT
(COMPOSANTES)
POUR LES RMR**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Subdivisions de recensement	365	351	338
Taux résiduels par province	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>
Total	415	401	388

**SECTEURS DE RECENSE-
MENT POUR LES RMR**

Canada	1	1	1
Provinces	12	12	12
* Régions métropolitaines de recensement	25	25	25
Secteurs de recensement	3,032	3,008	2,988
Taux résiduels par province	<u>12</u>	<u>12</u>	<u>12</u>
Total	3,082	3,058	3,038

** Dans la série des secteurs de dénombrement (SD), la règle du 25/50 personnes domine sur celle du 250 personnes pour la suppression des tableaux sans distribution du revenu.

* Les données sont montrées séparément pour Ottawa-Hull, Ontario (partie) et Québec (partie).

... Sans objet.

ÉCHANTILLONNAGE ET PONDÉRATION

Les données du recensement de 1981 ont été recueillies sur une base de 100 % (c'est-à-dire auprès de tous les ménages) ou par un échantillonnage aléatoire des ménages; ces données sont pondérées afin de fournir des estimations sur l'ensemble de la population. Les renseignements figurant dans les présentes microfiches/bandes sommaires ont été recueillis selon la seconde méthode puis pondérés afin de compenser l'effet de l'échantillonnage.

Le système de pondération utilisé au recensement de 1981 (tout comme en 1971 et en 1976) est appelé estimation de l'échantillon en formation. Il s'agit d'une méthode répétée qui vise à fournir, pour certains sous-groupes fondamentaux de la population, des estimations-échantillon qui concordent avec le chiffre total de population. De cette façon, il est possible d'accroître non seulement la cohérence entre les totalisations des données-échantillon et à 100 %, mais aussi d'améliorer la fiabilité des estimations faites à partir de l'échantillon.

Cette méthode permet d'assurer la cohérence entre les estimations-échantillon et les valeurs de population des sous-groupes choisis et de certaines combinaisons de ces sous-groupes. Cependant, même si la méthode tend à accroître la cohérence des données des petits sous-groupes, elle n'en assure pas la cohérence, ni d'ailleurs pour les groupes dont les caractéristiques ne sont pas utilisées comme variables de contrôle. Pour toute région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de population peut différer de celui qui figure dans les bulletins renfermant des données recueillies auprès de toute la population.

À quelques petites exceptions près, les totaux de la population ou de l'univers (personnes, ménages, logements ou familles) pour le Canada, les provinces et les territoires ainsi que les divisions de recensement, tant pour les données-échantillon que celles à 100 %, coïncideront étant donné que ces chiffres ont été utilisés comme point de contrôle dans la méthode de pondération.

QUALITÉ DES DONNÉES

Introduction

Dans tout recensement, les données recueillies peuvent être entachées d'erreurs. Certaines de ces erreurs tendent à s'annuler à mesure que le nombre de cas observés augmente (c'est-à-dire dans le cas des classes plus importantes) puisque les erreurs se font dans les deux sens (erreurs aléatoires). De façon générale, la proportion ou le taux d'erreurs aléatoires nettes (c'est-à-dire qui ne sont pas annulées) augmente au fur et à mesure que la taille de la population ou de la classe diminue. Aussi, faut-il utiliser avec une certaine réserve les petits chiffres obtenus.

Dans d'autres cas, les erreurs ne s'annulent pas parce qu'elles ont tendance à se produire dans un sens plutôt que dans un autre. Il s'agit d'erreurs systématiques. Par exemple, le libellé d'une question peut favoriser les erreurs dans un sens particulier. Ces erreurs entraînent un biais.

Des erreurs d'observation, des erreurs de réponse, des erreurs de traitement et des erreurs d'échantillonnage en plus des erreurs d'arrondissement aléatoire ont pu influencer sur la qualité des données fournies dans le présent fichier.

Erreur d'observation

Il y a erreur d'observation au recensement lorsqu'on oublie complètement une personne ou un ménage ou qu'on le (ou la) compte plus d'une fois. Étant donné qu'on s'attend à ce que le surdénombrement soit assez rare par rapport au sous-dénombrement, de telles erreurs produisent un biais vers le bas dans les statistiques du recensement, de sorte que les estimations publiées du recensement tendent à sous-estimer le chiffre réel de population.

On a entrepris une étude spéciale sur le recensement de 1981 afin d'évaluer le biais entraîné par le sous-dénombrement. Selon les résultats, le taux global du sous-dénombrement serait de 2 % de l'ensemble de la population. L'étude a révélé que le sous-dénombrement est plus élevé dans certains groupes de la population, par exemple chez les jeunes adultes de sexe masculin et les nouveaux immigrants. On avait décelé les mêmes tendances lors du recensement de 1976.

Erreur de réponse

Une erreur de réponse se produit lorsque la réponse enregistrée est incorrecte. De telles erreurs surviennent lorsque le répondant a mal interprété la question ou a coché la mauvaise case par inadvertance ou même volontairement. La formulation des questions ou le mode de présentation du questionnaire ainsi que la formation et l'attitude des agents recenseurs sont des facteurs qui peuvent favoriser ce genre d'erreurs.

Pour obtenir une mesure de la qualité des données, on peut utiliser le "taux de réponse" qui représente alors le nombre de fois qu'une valeur a été attribuée à une caractéristique par le répondant, divisé par le nombre de fois qu'on aurait dû obtenir cette valeur. Ce genre de mesure fournit un indice de la qualité de la réponse qui, à son tour, détermine le degré d'imputation nécessaire pour tenir compte de la non-réponse.

Dans le tableau 1 ci-dessous, on peut voir les taux de réponse pour certaines caractéristiques, qui ont été obtenus au recensement de 1981.

Tableau 1: Taux de réponse de certaines caractéristiques du recensement de 1981

Caractéristiques	Taux (%) de réponse
Activité	94.1
Activité économique	96.6
Âge	98.9
Âge au premier mariage	91.9
Date du dernier travail	96.5
Durée d'occupation	99.3
Enfants mis au monde	95.8
État du logement	98.3
État matrimonial	98.7
Forme juridique	91.2
Fréquentation scolaire	98.2
Heures travaillées pendant la semaine de référence	97.5
Langue maternelle	98.9
Lien avec la Personne 1	99.2
Mobilité	96.2
Mode d'occupation	99.1
Mode d'occupation - Condominium	96.2
Nombre d'années d'études non universitaires	95.9
Nombre d'années d'études universitaires	97.0
Nombre de pièces	98.9
Période de construction	97.6
Plus haut grade, certificat ou diplôme	98.1
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	92.9
Principal combustible utilisé pour chauffer l'eau	97.1
Principal combustible utilisé pour le chauffage	97.0
Profession	95.8
Province, DR, SDR de résidence en 1976	95.2
Salles de bains	99.0
Semaines travaillées	94.7
Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel	92.4
Sexe	99.2
Soutien du ménage	98.5
Statut professionnel	95.4
Système de chauffage principal	97.3
Type de construction	99.6

Erreur de traitement

Des erreurs de traitement peuvent se produire lorsque des réponses en toutes lettres sont codées, lorsque les réponses du questionnaire sont transcrites en langage d'ordinateur et lorsqu'on fait des imputations pour tenir compte soit de la non-réponse soit des rejets au contrôle.

Erreur d'échantillonnage

Les données qui sont basées sur les réponses recueillies auprès d'un échantillon et qui sont ensuite pondérées sont sujettes à une erreur vu que la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon n'est habituellement pas identique à la répartition des caractéristiques au sein de la population à partir de laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur possible introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique au sein de la population. Lorsqu'il y a des cases comportant des chiffres assez grands, l'erreur possible attribuable à l'échantillonnage, en proportion de la valeur de la case, sera relativement petite. Si les valeurs des cases sont petites, cette erreur, en proportion de la valeur de la case, sera toutefois relativement importante.

Le tableau 2 présente une évaluation approximée de l'erreur provenant de l'échantillonnage. Cette évaluation ne devrait servir que de guide.

Tableau 2: Erreur type approximée provenant de l'échantillonnage
Données-échantillon pour le recensement de 1981

Valeur des cases	Nombre total de personnes, ménages, logements ou familles dans la région géographique									
	500	1,000	5,000	10,000	20,000	50,000	100,000	250,000	1,000,000	5,000,000 ou plus
50	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
100	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
200	25	25	30	30	30	30	30	30	30	30
500	-	30	40	45	45	45	45	45	45	45
1,000	-	-	60	60	60	65	65	65	65	65
2,000	-	-	70	80	85	90	90	90	90	90
5,000	-	-	-	100	120	135	140	140	140	140
10,000	-	-	-	-	140	180	190	195	200	200
20,000	-	-	-	-	-	220	255	270	280	280
50,000	-	-	-	-	-	-	315	400	435	445
100,000	-	-	-	-	-	-	-	490	600	625
500,000 ou plus	-	-	-	-	-	-	-	-	1,000	1,340

Les utilisateurs qui désirent connaître l'erreur approximée provenant de l'échantillonnage pour une case de données en particulier, d'après l'échantillon de 20 %, n'ont qu'à appliquer la méthode suivante:

- Une totalisation dans ce fichier s'appliquera de façon typique à un univers de personnes, de ménages, de logements ou de familles. Il est d'abord nécessaire d'établir le chiffre total pour le niveau géographique en question: secteur de recensement, subdivision de recensement, division de recensement, province, etc., auquel s'applique la case.
- On choisit la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus du chiffre total de l'univers de la région en cause.

- c) On choisit la ligne à l'intérieur de la colonne du tableau 2 dont la valeur se rapproche le plus de la case dans la totalisation. La valeur de la colonne sur cette ligne représentera pour la case en question l'erreur type approximée provenant de l'échantillonnage.

Les répercussions du plan de sondage et de la procédure de pondération utilisées au recensement de 1981 varieront, cependant, d'une caractéristique à une autre. Les valeurs de l'erreur type dans le tableau ci-dessus pourront toutefois surestimer ou sous-estimer l'erreur provenant de l'échantillonnage. L'échantillon prélevé au recensement est constitué de ménages plutôt que de personnes. Lorsque l'on évalue l'erreur possible provenant de l'échantillonnage, dans le cas des caractéristiques des personnes, il faut savoir si les réponses de toutes les personnes constituant chaque ménage seront semblables. Si elles ne le sont pas (non corrélées), l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus petite. Si elles le sont (corrélées), par exemple, pour la migration, l'erreur d'échantillonnage tendra alors à être plus élevée.

Dans le cas des ménages, des familles, des logements et des caractéristiques non corrélées des personnes, l'utilisateur, lorsqu'il utilise ces valeurs de l'erreur type, peut être raisonnablement certain que la valeur réelle de la population recensée (si l'on ne tient compte d'aucune forme d'erreur autre que l'échantillonnage) s'établira à plus ou moins deux fois l'erreur type (par ex., pour une case dont la valeur est 1,000 et dont la région géographique compte 50,000 habitants, l'écart sera de $1,000 + \text{ou} - 2 \times 65$ ou $1,000 + \text{ou} - 130$). Dans le cas des caractéristiques corrélées des personnes, l'utilisateur peut être raisonnablement certain que, de la même façon, la valeur réelle s'établira à plus ou moins trois fois l'erreur type (par ex., pour une case de 5,000 et dont la région géographique compte 100,000 habitants, l'écart sera de $5,000 + \text{ou} - 3 \times 140$ ou $5,000 + \text{ou} - 420$).

Pour obtenir les facteurs qui peuvent servir à rectifier les valeurs de l'erreur type de chaque variable, on peut s'adresser au centre de référence de Statistique Canada le plus proche.

Ces facteurs de rectification ainsi que des renseignements additionnels sur la méthodologie du recensement (plus particulièrement sur l'échantillonnage et la pondération) et une évaluation plus complète de la qualité des données du recensement recueillies auprès de l'échantillon paraîtront dans le bulletin Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

PRODUITS GÉOGRAPHIQUES DE RÉFÉRENCE

Recensement du Canada de 1981: Listes de référence des secteurs de dénombrement

- 99-909 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Atlantique
- 99-910 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Québec
- 99-911 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Ontario
- 99-912 Divisions et subdivisions de recensement, régions urbaines et rurales - Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-913 Secteurs de recensement

- 99-914 Secteurs de recensement provinciaux -Provinces de l'Atlantique
- 99-915 Secteurs de recensement provinciaux - Québec
- 99-916 Secteurs de recensement provinciaux - Ontario
- 99-917 Secteurs de recensement provinciaux -Provinces de l'Ouest et les Territoires
- 99-918 Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement, composantes

Changements de limites, de statut et de nom des municipalités (n° 12-201 au catalogue, publication annuelle)

Classification géographique type, 1981. Vol. I (n° 12-567 au catalogue, publication hors série).

Classification géographique type, 1981. Vol. II (n° 12-568 au catalogue, publication hors série).

PRODUITS DE RÉFÉRENCE

Le Dictionnaire du recensement de 1981 (n° 99-901 au catalogue) donne les définitions de toutes les variables et de tous les termes utilisés dans les produits du recensement de 1981. Les renseignements que renferment le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue) et le Guide sommaire - Population-échantillon (n° 99-903 au catalogue), présentent un intérêt général puisqu'ils donnent la liste et l'index de tous les tableaux des publications ainsi qu'une reproduction des questionnaires du recensement et les indicateurs de base de la qualité des données. On peut obtenir plus de détails sur la qualité des données dans Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

La publication Produits et services du recensement du Canada de 1981 décrit une foule d'autres analyses et de produits de référence, et fournit des renseignements sur les produits et services disponibles.

SECTION E

NOTES SPÉCIALES

Cellules renfermant un zéro

Dans les bandes sommaires et microfiches, une cellule renfermant une valeur zéro peut signifier une des choses suivantes:

- (1) néant ou zéro.
- (2) n'ayant pas lieu de figurer.
- (3) il est impossible de calculer la médiane car elle se trouve dans une des classes ouvertes de la répartition.

Par suite de la méthode de production utilisée, il n'a pas été possible de recourir aux signes conventionnels que l'on retrouve habituellement dans les publications.

Codes de classification géographique type

Depuis que Statistique Canada a décidé d'uniformiser, dans la mesure du possible, les codes géographiques, il est devenu impossible d'obtenir les codes de recensement. Pour pouvoir désigner uniformément toutes les unités géostatistiques du Canada, il faut obligatoirement utiliser les codes de la Classification géographique type. Par exemple, en 1976, un code de recensement à 4 chiffres désignait de façon uniforme toutes les subdivisions de recensement à l'intérieur des provinces. Depuis 1981, il faut utiliser le code de la division de recensement (2 chiffres) et le code de la subdivision de recensement (3 chiffres).

Données sur la scolarité

Les comparaisons des données du recensement de 1981 sur la scolarité avec celles des recensements antérieurs ou d'autres sources doivent généralement se limiter à des caractéristiques uniformes et aux mêmes composantes temporelles et démographiques ¹. Pour les comparaisons générales, il convient de noter que les données de 1981 sur la scolarité, contrairement à celles des recensements antérieurs, ne comprennent pas les pensionnaires d'institution et ne visent que la population de 15 ans ou plus alors qu'aux recensements de 1971 et des années précédentes, les données sur la scolarité existaient pour la population de 5 ans ou plus. Il y a en outre un aspect essentiel qui distingue les données de 1981 de celles provenant d'autres sources.

Cet aspect essentiel se retrouve dans la catégorie des "autres études non universitaires" utilisée au recensement de 1981. Le concept des autres études non universitaires diffère, à deux égards, des recensements antérieurs et des autres mesures du concept "niveau postsecondaire non universitaire". Premièrement, contrairement au recensement de 1976, cette expression désigne maintenant tous les programmes de passage à l'université des collèges communautaires et le programme général des CEGEP du Québec; on peut donc s'attendre à ce que les données portent non plus sur les études universitaires mais sur les études non universitaires, et c'est ce qui arrive entre 1976 et 1981 (surtout pour la population des CEGEP). Deuxièmement, la question posée au recensement de 1981 englobait toutes les études non universitaires après le niveau élémentaire ou secondaire, peu importe que la personne ait obtenu son diplôme d'études secondaires ou non. Le concept des autres études non universitaires de 1981 a un sens large qui regroupe les études postsecondaires traditionnelles ainsi que la formation professionnelle et technique (métiers).

¹ Les utilisateurs qui désirent des données chronologiques du recensement sur l'éducation pour les années 1971, 1976 et 1981 pourront se référer au bulletin spécial, n° 13-579 au catalogue: Tableaux chronologiques de données sur l'éducation, recensements de 1971, 1976 et 1981, qui doit paraître à une date ultérieure.

Données sur le genre de famille de recensement

Dans les recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage. Cependant, en 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une nouvelle question dans le questionnaire permet de connaître la personne responsable du paiement du loyer, ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., et sert à déterminer les familles principales et secondaires.

Comme la façon de déterminer le genre de famille de recensement a été améliorée lors du recensement de 1981, nous conseillons aux utilisateurs d'être prudents lorsqu'ils comparent les données sur la répartition des familles principales et des familles secondaires à celles des recensements antérieurs. Par exemple, sont automatiquement classées comme familles secondaires en 1981 les familles de recensement dans les ménages privés où la personne responsable des paiements du ménage habite ailleurs. Aux recensements précédents, premièrement, il n'était pas possible d'identifier ces cas et deuxièmement, certaines de ces familles étaient classées comme familles principales.

On trouvera de plus amples renseignements dans le Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le genre de ménage

À cause d'un changement introduit en 1981 dans la façon de déterminer le genre de famille, nous recommandons aux utilisateurs de se montrer prudents lorsqu'ils comparent les données relatives aux familles principales et secondaires à celles des recensements antérieurs. Puisque le genre de ménage découle, en partie, du genre de famille, les mêmes précautions devraient être prises en comparant les données de 1981 sur les ménages de famille secondaire.

On peut trouver une explication de ces changements et, selon le cas, de l'impact de ces derniers sur les données relatives au genre de ménage en général, dans la publication Guide sommaire - Population totale (n° 99-902 au catalogue).

Données sur le type de construction

La déclaration du type de construction d'un logement lors d'une enquête ou d'un recensement fait souvent l'objet d'erreurs de réponse importantes. La situation est sans doute attribuable en partie à la diversité des constructions quelquefois complexes, aux différences de terminologie d'une région à l'autre et à la publicité locale dans le domaine de l'immeuble. Il a déjà été prouvé que le niveau et la nature de cette erreur de réponse variaient selon la méthode utilisée pour recueillir les données. Au recensement de 1976, c'est le recenseur qui a établi le type de construction, alors qu'au recensement de 1981, le recensé s'en est chargé.

L'analyse a montré que les données de 1976 renfermaient beaucoup moins d'erreurs que celles de 1981 en ce qui concerne cette variable. Les comparaisons faites entre les données des deux recensements au sujet du type de construction révéleront donc certaines incohérences. (Nota: Le nombre de logements n'est pas remis en question, c'est seulement la façon de répartir le nombre total de logements selon le type de construction.) Ces incohérences varieront en importance d'une région géographique à l'autre et d'un type de construction à l'autre.

Au niveau géographique, le degré d'erreur dans le classement des logements est plus fréquent dans le centre des grandes villes; c'est en effet dans ces régions que l'on retrouve de vieilles constructions ou des édifices transformés ou complexes que les recensés ont bien du mal à classer. Le degré d'erreur décroît à mesure que l'on s'éloigne du centre de la ville. En effet, il ne semble pas y avoir de problèmes de qualité de données à cet égard dans les régions rurales.

Du point de vue de la construction, le nombre d'appartements dans les immeubles de cinq étages ou plus est, croyons-nous, relativement exact. Le nombre d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples (par ex., des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages et des maisons en rangée), peut par contre, renfermer ce genre d'erreur mais à des degrés divers. Nous avons relevé deux genres de classement erroné pour ces logements. En premier lieu, il y a eu classement erroné parmi les divers types de construction à logements multiples. Par exemple, des appartements dans des immeubles de moins de cinq étages ont fréquemment été classés comme maisons en rangée, maisons jumelées, etc. En second lieu, il y a eu erreur au niveau des constructions multiples et individuelles. Par exemple, un duplex a pu être classé comme une maison individuelle non attenante.

Une forte proportion de l'erreur du type de construction est survenue pour les constructions à logements multiples. Pour cette raison, l'utilisateur serait avisé, toutes les fois qu'il recourt aux données du recensement de 1981 sur le type de construction, de les regrouper si c'est possible selon les quatre catégories suivantes: maisons individuelles non attenantes, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, logements mobiles (c.-à-d., les habitations mobiles et les autres logements mobiles) et tous les autres. L'erreur dans les données agrégées décroîtra mais elle ne sera pas éliminée. On peut s'attendre à ce qu'un classement erroné des logements dans des immeubles à logements multiples, lorsqu'il se produit, entraîne un sous-dénombrement de la catégorie "tous les autres" et un surdénombrement équivalent dans le cas des maisons individuelles non attenantes. On peut s'attendre à ce que l'importance (en pourcentage) de l'erreur au niveau du nombre de logements individuels non attenants diminue à mesure qu'augmentera le nombre "réel" de logements individuels non attenants dans la région en question.

La question est donc: "Comment peut-on établir le niveau de l'erreur dans une totalisation sur le type de construction et est-il possible de compenser ou de rectifier cette erreur?". La réponse dépendra de la totalisation et de l'usage auquel on destine les données.

Dans les totalisations au niveau des secteurs de dénombrement, par exemple, seuls les énoncés généraux susmentionnés peuvent s'appliquer aux données. Si le secteur de dénombrement se trouve dans une région rurale, on peut se servir des données avec la même confiance que les autres données, avec des tailles de case comparables, pour le secteur de dénombrement. Par contre, si le secteur de dénombrement est dans le noyau urbanisé d'une ville où on retrouve 50 % des logements déclarés dans des immeubles à logements multiples, les données sur le type de construction ne seront plus utilisables sinon pour des fins très générales, plus spécialement en ce qui concerne la gamme complète de types de construction.

Concernant les totalisations au niveau des secteurs de recensement, subdivisions de recensement, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement et provinces, par exemple, il est possible (avec certains recoupements à d'autres données du recensement de 1981 et aux données sur le type de construction de 1976) d'établir s'il y a un problème de qualité dans la totalisation pour le type de construction en cause, la nature du problème et, très probablement, la raison du classement erroné.

La méthode se fonde sur les données touchant la période de construction. Ces données, qui ont été recueillies auprès d'un échantillon au recensement de 1981, permettent d'identifier les constructions neuves, c'est-à-dire les logements occupés construits au cours de la période 1976-1980 ainsi que ceux qui ont été construits dans les cinq premiers mois de 1981. Dans la mesure où le stock de logements est stable (idéalement, il n'y aurait ni transformation, ni démolition) au cours d'une période de cinq ans, si l'on ajoute la construction neuve - chiffres que l'on a obtenus au recensement de 1981 - aux chiffres sur le type de construction au recensement de 1976, on devrait pouvoir obtenir des valeurs assez près de celles qui ont été obtenues au recensement de 1981. L'écart entre ces chiffres rectifiés et les chiffres de 1981 selon le type de construction devrait nous donner une indication claire de la qualité des données, tant pour 1981 que pour 1976.

L'évaluation de la qualité des données se fait en trois étapes:

(1) S'assurer que la région géographique au recensement de 1976 correspond à celle du recensement de 1981 pour laquelle on a totalisé des données sur le type de construction.

Pour bon nombre de totalisations, les régions géographiques des recensements de 1976 et de 1981 correspondront. Pour l'aider dans sa tâche, l'utilisateur pourra se reporter à divers bulletins.

(i) Divisions de recensement et subdivisions de recensement

1976: 92-802 à 92-805; 92-911 (cartes de référence)

1981: 93-901 à 93-912, tableau 4; 99-907 (cartes de référence - DR/SDR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981 ou à consulter le volume 1 de la CGT (Annexe 2), n^o 12-567 au catalogue.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(ii) Régions métropolitaines de recensement

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(iii) **Agglomérations de recensement**

1976: 92-809; 92-811 (cartes de référence)

1981: 95-903; 99-906 (cartes de référence -RMR/AR)

Voir (ii) ci-dessus; les utilisateurs devront cependant noter que les critères de définition d'une AR ont changé considérablement entre 1976 et 1981, ce qui peut influencer grandement sur les comparaisons. Ces changements dépassent tous les changements de limites des SDR composantes.

(iv) **Secteurs de recensement**

1976: 95-800 à 95-831 (cartes incluses)

1981: 95-905 à 95-940 (cartes incluses)

Pour déterminer la superficie d'une région touchée par un changement de limite, on n'a qu'à comparer les cartes de référence de 1976 et de 1981.

Pour déterminer le nombre d'habitants touchés par un changement de limite, on n'a qu'à comparer le chiffre rectifié de population de 1976 (celui qui est basé sur la région de 1981) figurant dans le bulletin de 1981 au chiffre définitif de population de 1976 qui paraît dans le bulletin de 1976.

(v) **Circonscriptions électorales fédérales**

Les données sur les circonscriptions électorales fédérales ne peuvent être facilement évaluées puisque les données de 1976 sont basées sur l'Ordonnance de représentation de 1966 tandis que celles de 1981 se fondent sur l'Ordonnance de représentation de 1976, à l'exception du bulletin 92-808 de 1976 qui présente des renseignements de base sur le type de construction selon l'Ordonnance de représentation de 1976. Le bulletin correspondant en 1981 porte le n° 95-901 au catalogue.

Les petites modifications de limites géographiques qui ne peuvent être cernées ne devraient pas invalider l'évaluation. Toutefois, des écarts importants nous empêcheraient de procéder à une évaluation valable. (Ainsi, on ne peut évaluer les données sur les secteurs de dénombrement puisque les limites de ces secteurs diffèrent beaucoup entre 1976 et 1981.)

(2) Regrouper, pour une ou des régions géographiques données, les chiffres de 1976 et de 1981 sur le type de construction aux recoupements de 1981 selon la période de construction (données-échantillon) afin de produire les chiffres rectifiés de 1981.

Pour tous les types de construction, la construction neuve (dont la période de construction est 1976-1981 ou 1976-1980 plus 1981) déclarée au recensement de 1981 doit être ajoutée au total de chaque type de construction (ou de quelque version modifiée) déclarée au recensement de 1976 pour produire les chiffres rectifiés de 1981. Les données sur la période de construction avec recoupements selon le type de construction sont préparées spécialement pour effectuer cette procédure. Ces totalisations sortiront en mars 1983. Les utilisateurs des bandes ou microfiches de données noteront que des recoupements de la période de construction selon le type de construction sont prévus pour les secteurs de recensement (CTW81B22) et les subdivisions de recensement de 5,000 habitants et plus (SPW81B13).

Il convient de noter que s'il n'y a pas eu beaucoup de constructions neuves dans la région en question (auquel cas le nombre total de logements privés occupés devrait à peu près correspondre pour 1976 et 1981), les données sur la période de construction ne seront pas alors requises et cette partie de la procédure devra être laissée de côté.

(3) Comparer les chiffres du recensement de 1981 sur le type de construction aux chiffres rectifiés de ce même recensement et évaluer la différence.

Si les régions à comparer sont identiques, les chiffres de 1981 et leur version rectifiée devraient correspondre. (Pour cette comparaison, les chiffres des deux catégories d'appartements de 1981 doivent être additionnés pour être comparables au nombre d'appartements de 1976.) Dans bon nombre de cas, il y aura une différence, quelquefois petite, quelquefois grande. Il faut alors essayer d'expliquer le mieux possible les raisons de l'incohérence.

Raisons possibles d'incohérence

- a) Il n'est pas possible de distinguer dans les données de 1981 les logements qui ont été construits entre janvier et mai 1976. Vu que les logements occupés construits au cours de cette période sont compris dans les chiffres du recensement de 1976, les chiffres rectifiés de 1981 seront supérieurs aux estimations publiées de 1981.

Si, de façon proportionnelle, on retrouve un nombre important de logements pour un type de construction donné dont la période de construction s'établit entre 1976 et 1981, il sera peut-être alors nécessaire de réajuster les chiffres pour "corriger" les données afin de tenir compte des constructions faites entre janvier et mai 1976. Si l'on ne dispose pas de renseignements additionnels, 5/60 du chiffre de 1976-1980 ou 5/65 de celui de 1976-1981 devra être retranché du chiffre précédemment ajusté de 1981. On devra, cependant, se rappeler qu'un tel ajustement ne sera pas aussi fiable pour de petites régions géographiques.

- b) Il faut se souvenir que les données sur la période de construction se fondent sur un échantillon et, comme telles, sont entachées d'une erreur d'échantillonnage. Nous expliquerons les répercussions de l'erreur d'échantillonnage dans les bulletins du recensement de 1981 qui comprennent des totalisations de données-échantillon (par ex., sur la période de construction) et dans la publication n° 99-905 au catalogue intitulée Qualité des données - Population-échantillon. Pour la plupart des totalisations, l'erreur d'échantillonnage ne devrait pas être trop élevée pour que nous ne puissions pas appliquer la procédure d'évaluation, mais elle pourra expliquer dans une certaine mesure l'un ou l'autre des écarts.
- c) Les données sur la période de construction sont également entachées d'une erreur de réponse. L'importance d'une telle erreur pour les totalisations dépendra de la proportion de constructions neuves déclarées.
- d) Du fait que les totalisations vérifiées concerneront les logements occupés, des taux d'inoccupation différents pour les recensements de 1976 et de 1981 entraîneront un écart correspondant dans les chiffres du stock de logements occupés.
- e) Les démolitions entre les deux recensements entraîneront une hausse du chiffre rectifié du recensement de 1981 par rapport au chiffre réel de ce même recensement.

- f) Les transformations (par ex., la transformation d'une maison individuelle non attenante en appartements) pourront vraisemblablement entraîner une diminution du nombre d'un type de logement et un accroissement pour un autre. De façon générale, ces transformations ne devraient pas avoir été déclarées parmi la construction neuve.

Tous les éléments a) à f), avec l'exception possible des erreurs d'échantillonnage, devraient se manifester individuellement par un écart dans le stock estimatif total de logements occupés pour la région en cause (si l'on compare le total de 1981 au total rectifié de cette même année). Globalement, il peut y avoir effet de compensation (par exemple, des démolitions et des transformations). Cela pourra aussi entraîner des modifications au nombre de logements d'un type particulier de construction.

Comme une source possible d'écarts, l'erreur de réponse se manifestera non pas par un écart du stock estimatif total de logements occupés mais par un déplacement du nombre de logements entre deux ou plusieurs types de construction. Si l'erreur de réponse est importante, le déplacement sera évident. L'exemple hypothétique suivant servira à illustrer notre propos.

Comparaison des chiffres de 1981 et des chiffres rectifiés de 1981 sur les logements occupés selon le type de construction

Région	Appartements (en milliers)		Autres logements multiples (en milliers)		Logements individuels non attenants (en milliers)	
	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981	1981	Rect. 1981
A	260	361	130	30	20	19
B	385	400	53	40	10	8
C	150	155	36	35	40	41
D	78	78	24	24	56	56

Dans la région A, on constate une erreur de réponse importante qui s'est manifestée par un déplacement des appartements (en 1976) vers d'autres genres de logements dans des constructions à logements multiples, et, dans une moins large mesure, vers les logements individuels non attenants. On peut raisonnablement conclure que, pour cette région, le classement de 1981 selon le type de construction renferme au moins le degré d'erreur qui ressort de la différence entre les chiffres et que les chiffres rectifiés de 1981 reflètent mieux la répartition des types de construction pour la région. De même, il est aussi raisonnable de conclure que les problèmes de classement existaient également au recensement de 1976. Bien que l'on puisse s'attendre à ce que les chiffres de 1976 - qui se fondent sur une évaluation des données de 1976 et de 1981 - soient beaucoup plus exacts que les chiffres de 1981, dans ce cas, ils pourront encore renfermer une erreur non négligeable. La plus grande proportion d'une telle erreur se retrouvera dans les constructions à logements multiples (appartements et autres logements multiples dans notre exemple).

Pour la région B, il existe vraisemblablement une erreur de réponse qui s'apparente à celle pour la région A. On peut s'attendre à ce que les chiffres rectifiés de 1981 renferment une certaine part d'erreur, mais étant donné que les renseignements sont beaucoup moins incohérents que ceux de la région A, les données peuvent être utilisées avec beaucoup plus de confiance.

Pour la région C, il existe des incohérences, mais elles peuvent avoir été causées par une combinaison de problèmes. Dans cette région, le nombre total de logements occupés en 1981 est de 226; le chiffre rectifié est 231. Donc, la plupart des écarts apparents doivent être attribuables à d'autres causes que l'erreur de réponse. La source d'erreur la plus plausible se retrouvera dans les données sur la période de construction (voir a), b) et c) sous Raisons possibles d'incohérences), bien qu'on devra aussi vérifier la conformité des limites géographiques entre 1976 et 1981.

Pour la région D, il n'y a pas d'incohérence et les données peuvent être utilisées avec confiance.

Il convient de noter qu'on devra, dès que possible, procéder au regroupement des types de construction, comme l'indique l'exemple, puisqu'il est plus facile d'évaluer la cause des écarts lorsque les chiffres sont plus grands. Il convient aussi de remarquer que les déplacements au niveau des chiffres pour les logements mobiles sont très difficiles à évaluer. Ces logements peuvent avoir un taux de démolition supérieur à la moyenne, ils peuvent être déplacés hors d'une région ou y être intégrés et ils peuvent être transformés peut-être plus facilement que tout autre genre de logement.

Dans les recherches qui ont mené à la rédaction de cette note spéciale, la procédure mentionnée ci-dessus a été appliquée à un échantillon de régions géographiques. Ainsi, les résultats à l'égard d'un échantillon de régions métropolitaines de recensement révèlent qu'une erreur de réponse importante s'est glissée dans certaines municipalités plutôt que dans la majorité d'entre elles. Il n'y a pas eu de problème apparent de la qualité des données et lorsque des erreurs de réponse sont survenues, les déplacements par type de construction sont ressortis aussitôt.

Des renseignements complémentaires sur la qualité des données touchant le type de construction paraîtront dans le bulletin n° 99-904 au catalogue intitulé Qualité des données - Population totale.

Géographie - Avis de Correction

A1 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

a) Alexander, LGD, Man. (CGT 4601071)	
- population totale de 1981 se lit	2,793
devrait se lire	1,908
b) Division No. 1, Unorganized, UNO, Man. (CGT 4601094)	
- population totale de 1981 se lit	675
devrait se lire	1,560

A2 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Meductic, VL, N. B. (CGT 1310013)	
- population totale de 1981 se lit	234
devrait se lire	197
b) Canterbury, PAR, N. B. (CGT 1310011)	
- population totale de 1981 se lit	649
devrait se lire	686

A3 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

a) Hillsborough Park, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102017)	
- population totale de 1981 se lit	1,227
devrait se lire	1,036
b) East Royalty, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102020)	
- population totale de 1981 se lit	1,696
devrait se lire	1,863
c) Sherwood, VL, Î.-P.-É. (CGT 1102019)	
- population totale de 1981 se lit	5,681
devrait se lire	5,705

A4 Problème: Mauvaise allocation des secteurs de dénombrement

a) Chicken 224, R, Sask. (CGT 4718828)	
- population totale de 1976 se lit	-A
devrait se lire	528
b) Chicken 225, R, Sask. (CGT 4718823)	
- population totale de 1976 se lit	528
devrait se lire	-
- population totale de 1981 se lit	236
devrait se lire	26
c) Division No. 18, Unorganized, UNO, Sask. (CGT 4718090)	
- population totale de 1981 se lit	11,991
devrait se lire	12,201

A5 Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement

a) Fond du Lac 229, R, Sask. (CGT 4718824)	
devrait être <u>annulé</u>	
b) Fond du Lac 227, R, Sask. (code CGT pas encore assigné) - devrait être <u>créé</u>	
- population totale de 1976 devrait se lire	452
- population totale de 1981 devrait se lire	494

A6 Problème: Mauvais codes des subdivisions de recensement unifiées

a) Alert Bay 1, R, C.-B. (CGT 5943801)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035
b) Alert Bay 1A, R, C.-B. (CGT 5943802)	
- code SRU se lit	5943029
devrait se lire	5943035

A7 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

- a) Jacquet River, VL, N. B. (CGT 1314002)
- population totale de 1981 se lit 778
devrait se lire 887
- b) Durham, PAR, N. B. (CGT 1314001)
- population totale de 1981 se lit 2,656
devrait se lire 2,547

A8 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

- a) Norway House 17, R, Man. (CGT 4622058)
- population totale de 1981 se lit 1,812
devrait se lire 1,976
- b) Division No. 22, Unorganized, UNO, Man.
(CGT 4622046)
- population totale de 1981 se lit 2,703
devrait se lire 2,539

A9 Problème: Mauvaises limites des subdivisions de recensement

- a) Regina, C, Sask. (CGT 4706027)
- population totale de 1981 se lit 162,613
devrait se lire 162,984
- b) Sherwood No. 159, RM, Sask.
(CGT 4706026)
- population totale de 1981 se lit 1,700
devrait se lire 1,329

A10 Problème: Population rapportée sous la mauvaise subdivision de recensement

- a) Kitimat 1, R, C.-B. (CGT 5949803)
devrait être annulé

A11 Problème: Mauvaise allocation de secteur de dénombrement

Montréal, RMR

- a) SR 382.01 (code 3122)
- population totale de 1981 se lit 3,513
devrait se lire 3,848
- b) SR 382.02 (code 3123)
- population totale de 1981 se lit 5,212
devrait se lire 4,877

Langue maternelle

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976 sur la langue maternelle:

- a) Le taux de non-réponse est tombé de 1.9 % en 1976 à 1.1 % en 1981. Les changements observés pour certaines langues s'expliquent en partie par un meilleur dénombrement de la population.
- b) Au recensement de 1976, 1.9 % de la population n'avait pas répondu à la question sur la langue maternelle et l'on avait codé leur langue dans la catégorie "non déclarée". Au recensement de 1981, une langue précise a été attribuée au 1.1 % des recensés qui n'ont pas répondu à cette question (voir le tableau ci-dessous).
- c) Les procédures en vue de la suppression des réponses multiples, enregistrées chez 2.4 % de la population en 1981, ont été modifiées au recensement de 1981. En 1976, un contrôle arbitraire et déterminant supprimait les réponses multiples pour ne garder qu'une réponse valable pour chaque recensé. Au recensement de 1981, on a conservé une seule réponse en utilisant des algorithmes informatiques probabilistes (voir le tableau ci-dessous pour la redistribution des combinaisons comportant le français, l'anglais et autres langues).
- d) La catégorie "Indien, n.d.a." regroupe les personnes d'ascendance autochtone et celles qui sont d'ascendance indienne asiatique. En 1976, la langue maternelle de toutes ces personnes a été codée "langue amérindienne".

Données sur la langue maternelle déclarée selon la langue maternelle attribuée, Canada, 1981

Langue maternelle déclarée en 1981	Langue maternelle attribuée en 1981		
	Anglais	Français	Autre
Anglais seulement	14,518,400	...	...
Français seulement	...	6,077,695	...
Autre seulement ^{1,2}	...	2,495	2,897,730
Anglais et français ³	103,595	104,650	...
Anglais et autre ^{2,4}	122,655	235	202,640
Français et autre ⁵	...	9,305	12,945
Anglais, français et autre ³	7,845	7,375	14,250
Non-réponse	165,970	47,340	48,060
Total	14,918,460	6,249,095	3,175,625

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1 "Autre" comprend toutes les langues non officielles.

2 Lors du traitement des données par ordinateur, le français a été attribué comme langue maternelle pour un certain nombre de réponses écrites (par ex., "belge" pouvait être "français" ou "flamand").

3 En 1976, on a fait un choix aléatoire entre le français et l'anglais.

4 En 1976, on a attribué l' "anglais" à tous les recensés qui avaient indiqué "Anglais et autre".

5 En 1976, on a attribué le "français" à tous les recensés qui avaient indiqué "Français et autre".

Les utilisateurs noteront que les modifications apportées aux procédures de traitement influent quelque peu sur la comparabilité des données des recensements de 1981 et de 1976. Signalons que 96.5 % de la population ont fourni des données précises. En outre, les mêmes données auraient paru pour 98.0 % de la population en 1981, peu importe que l'on eût employé la méthode de traitement de 1976 ou celle de 1981. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter la publication Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue).

Nombre de semaines travaillées

Les données concernant le nombre de semaines travaillées en 1980 doivent être utilisées avec circonspection pour les catégories 40-48 semaines et 49-52 semaines car certains répondants ont tendance à ne pas inclure leurs congés payés de vacances ou pour autres raisons dans leurs semaines de travail, tel que requis. Ainsi, la catégorie 49 à 52 semaines peut être sous-estimée.

Pensionnaires d'institution

Bien que certaines des définitions précédentes des variables, pour lesquelles on a recueilli des données-échantillon, indiquent que les "pensionnaires d'institution" sont exclus, en fait, à cause des exigences du traitement, c'est le cas de tous les tableaux du présent bulletin basés sur la population, même de ceux qui affichent des classements recoupés avec des données intégrales (comme celles sur la langue maternelle). De plus, la base de la population totale pour les données-échantillon, que l'on peut désigner comme la population non pensionnaire, ne correspondra pas exactement au chiffre provenant des données intégrales, là encore en raison d'une exigence spéciale au traitement qui a fait baisser le chiffre définitif de quelque 5,700 personnes. Pour plus de détails sur la question ou sur tout autre changement de traitement touchant la comparabilité des données, voir Guide sommaire - Population - échantillon (n° 99-903 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Profession

Les données concernant les groupes de base 2791 "Professeurs d'école technique et professionnelle" et 2793 "Professeurs au niveau postsecondaire, n.c.a." pour le Québec doivent être regroupées lorsque l'on désire comparer ces deux professions avec celles des autres provinces ou avec les données de 1971. Ceci est attribuable à une erreur dans la Classification type des professions qui a inclus les professeurs de CEGEP dans le groupe de base 2793 au lieu de 2791.

Région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull

Vu la méthode de production utilisée pour la série de base des bandes sommaires et microfiches, il n'a pas été possible de calculer un total au niveau de la région métropolitaine de recensement dans le cas de secteurs chevauchant deux provinces. Il est donc nécessaire, pour la région métropolitaine de recensement d'Ottawa-Hull, d'additionner les données relatives à la partie de l'Ontario à celle du Québec pour obtenir un total. La série des profils présente cependant un total pour toute la région métropolitaine d'Ottawa-Hull puisqu'elle a été produite à l'aide d'une méthode différente.

Totaux résiduels

Dans la série spéciale, qui donne le reste ou les totaux résiduels, le total peut correspondre au total de la province ou du territoire. Le problème survient à l'Île-du-Prince-Édouard, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, qui ne comptent aucune région métropolitaine de recensement. La répétition de certaines données est donc inévitable. La même situation se retrouve au niveau des secteurs de recensement dans la série de base, lorsque le total partiel des secteurs de recensement provinciaux correspond au total de la province ou du territoire dans les régions susmentionnées.

Regroupement des divisions de recensement et (ou) des parties de divisions de recensement selon la région infraprovinciale

Province	Code de région infraprovinciale	Code de division de recensement ⁽¹⁾
Terre-Neuve	00	01
	01	02, 03
	02	06, 07, 08
	03	04, 05, 09, 10
Île-du-Prince-Édouard	10	01, 02, 03
Nouvelle-Écosse	20	15, 16, 17, 18
	21	10, 11, 12, 13, 14
	22	05, 07, 08
	23	01, 02, 03, 04, 06
	24	09
Nouveau-Brunswick	30	09, 14, 15
	31	06, 07, 08
	32	01, 02, 05
	33	03, 04, 10
	34	11, 12, 13
Québec	40	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07*
	41	90, 93, 94
	42	07*, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 20*, 21, 22, 23, 24*, 26*, 27*, 28*, 29*, 97*
	43	20*, 27*, 28*, 29*, 32, 33, 34*, 41, 42*, 43, 47*
	44	24*, 25, 26*, 34*, 35, 36, 37
	45	38, 39, 40, 42*, 47*, 49*, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58*, 61*, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75*, 76*
	46	47*, 49*, 58*, 61*, 75*, 76*, 78, 79, 80
	47	83, 84
	48	97*
	49	98
Ontario	50	01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10, 11, 12, 13, 47, 48*
	51	14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29, 30, 43, 44, 46

* Partie de division de recensement.

ESPACE - Sans objet.

(1) Selon la Classification géographique type.

Regroupement des divisions de recensement et (ou) des parties de divisions de recensement selon la région infraprovinciale - fin

Province	Code de région infraprovinciale	Code de division de recensement ⁽¹⁾
Ontario - fin	52	31, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42
	53	48*, 49, 51, 52, 53, 54, 56, 57
	54	58, 59, 60
Manitoba	60	01, 02, 12
	61	03, 04
	62	05, 06, 07, 15
	63	08, 09, 10
	64	11
	65	13, 14, 18
	66	16, 17, 20
	67	19, 21, 22, 23
Saskatchewan	70	01, 02, 06
	71	03, 04, 07, 08
	72	11, 12, 13
	73	05, 09, 10
	74	14, 15, 16, 17
	75	18
Alberta	80	01, 04
	81	02, 03
	82	05, 06
	83	09, 14
	84	07, 08
	85	10, 11
	86	15
	87	12, 13
Colombie-Britannique	90	01
	91	03, 39
	92	05, 07, 35, 37
	93	31, 33
	94	09, 11, 13, 15, 27, 29
	95	17, 19, 21, 23, 25, 43
	96	41, 51, 53
	97	55
	98	45, 47, 49, 57
Yukon	ESPACE	01
Territoires du Nord-Ouest	ESPACE	04, 05, 06, 07, 08

* Partie de division de recensement.

ESPACE - Sans objet.

(1) Selon la Classification géographique type.

Zone: 17

Position: 42-45

Code de région urbaine/indicateur de région rurale

Cette zone permet d'isoler les régions "urbaines" ou indique que le SD est situé dans une région rurale. Une région urbaine est celle qui présente une concentration démographique de 1,000 habitants ou plus et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré.

Les régions rurales comprennent tout territoire situé en dehors des régions urbaines et sont désignées par le code 0000.

On pourra trouver une liste détaillée des régions urbaines dans les Listes de référence des secteurs de dénombrement (nos 99-909 à 99-912 au catalogue).

Zone: 18

Position: 46

Groupe de taille de la population des régions urbaines

Cette zone indique le groupe de taille de la population dont le SD fait partie.

<u>Population</u>	<u>Code de taille</u>
1 - 2,499	7
2,500 - 4,999	6
5,000 - 9,999	5
10,000 - 29,999	4
30,000 - 99,999	3
100,000 - 499,999	2
500,000 et plus	1
Rural	0

Zone: 19

Position: 47-49

Espace

Zone en blanc.

Zone: 20

Position: 50

Réserve indienne - Indicateur de région à fort taux d'imputation

Réserves indiennes KAHNAWAKE 14, WEBIQUI, WUNNUMIN 2, KINGFISHER 1, PEIGAN 147, COWICHAN 1, THEIK 2, COWICHAN 9

Pour les régions géographiques énumérées ci-dessus, les données présentées résultent en grande partie d'imputations. Ces régions ont donc été supprimées. Cependant, les données sont comprises dans les totaux et totaux partiels apparaissant au niveau des regroupements géographiques. Afin de mesurer l'impact sur la qualité des données de ces régions, l'utilisateur est prié de consulter les publications Qualité des données - Population totale (n° 99-904 au catalogue) et Qualité des données - Population-échantillon (n° 99-905 au catalogue).

Dans cette zone:

- 1 = comprend une (des) réserve(s) indienne(s) ou partie(s) de réserve(s) indienne(s) identifiée(s) comme région(s) à fort taux d'imputation.

Espace = ne comprend pas de réserves indiennes ou parties de réserves indiennes identifiées comme régions à fort taux d'imputation.

Le tableau à la page suivante montre l'ensemble des régions géographiques en question.

1981 Census - Indian Reserves - High Imputation Areas

Recensement de 1981 - Réserves indiennes - Régions à fort taux d'imputation

Census subdivision(s) (CSO) Subdivision(s) de recensement (SDR)	Census division(s) (CD) Division(s) de recensement (DR)	Census division(s) (CD) code Code de division(s) de recensement (DR)	Census subdivision(s) (CSD) code Code de subdivision(s) de recensement (SDR)	Enumeration area(s) (EA) Secteur(s) de dénombrement (SD)	Federal electoral district (FED) Circonscription électorale fédérale (CEF)	Region, province and federal electoral district (FED) code Code de région, province et circonscription électorale fédérale (CÉF)	Census tract(s) (CT)/provincial census tract(s) (PCT) name Nom de secteur(s) de recensement(SR)/ secteur(s) de recensement provincial (SRP)	Census metropolitan area(s) (CMA)/ census agglomeration(s) (CA) Région(s) métropolitaine de recensement (RMR)/ agglomération(s) de recensement(AR)
Kahnawake 14*	Laprairie	2466	2466820*	110-120*	Châteauguay	24013	CT 832*	Montréal
Webiqui*	Kenora District	3560	3560079*	411*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Wunnumun 2*	Kenora District	3560	3560072*	412*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Kingfisher 1*	Kenora District	3560	3560098*	420*	Kenora-Rainy River	35034	PCT 4429*	...
Pegagan 147*	Division No. 3	4803	4803801*	363,364*	Lethbridge- Foothills	48014	PCT 7011*	...
Cowichan 1*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919807*	219,223,224,226*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les îles)	59005	PCT 8249*	...
Theik 2*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919818*	221*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les îles)	59005	PCT 8249*	...
Cowichan 9*	Cowichan Valley Regional District	5919	5919806*	222*	Cowichan-Malahat- The Islands (Les îles)	59005	PCT 8249*	...

... Not applicable. - N'ayant pas lieu de figurer.

* Indicates area suppression due to high non-response. - Indique les régions supprimées en raison du taux élevé de non-réponse.

Zone: 21

Position: 51-52

Genre d'enregistrement

<u>Genre d'enregistrement</u>	<u>Code</u>
Canada	01
Provinces	02
Le reste- Total résiduel par province pour les subdivisions de recensement de moins de 5,000 habitants	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des subdivisions de recensement à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Le reste- Excluant les régions métropolitaines de recensement (total résiduel par province des secteurs de recensement et des secteurs de recensement provinciaux à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement)	03
Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement	10
Totaux partiels des secteurs de recensement provinciaux	12
Secteurs de recensement (régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement)	13
Secteurs de recensement provinciaux	15
Divisions de recensement	16
Subdivisions de recensement	17
Circonscriptions électorales fédérales	18
Secteurs de dénombrement	19

SECTION C

PRÉSENTATION DES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Voici comment se présenteront les fichiers des bandes sommaires et les microfiches pour le recensement de 1981:

Série des secteurs de dénombrement (SD)

- Les tableaux renferment des données pour les secteurs de dénombrement, les circonscriptions électorales fédérales (selon l'Ordonnance de représentation de 1976), les provinces et le Canada.
- Au début de chaque bande sommaire et microfiche se trouveront tous les enregistrements de totaux, c'est-à-dire ceux pour le Canada, les provinces et les circonscriptions électorales fédérales.

Les renseignements seront donnés dans l'ordre suivant:

<u>Niveau géographique</u>	<u>Bandes sommaires</u>
Canada	
Provinces	Séquence numérique (d'est en ouest)
Circonscriptions électorales fédérales	Séquence numérique pour chaque province
Secteurs de dénombrement	Séquence numérique pour chaque circonscription électorale fédérale et province
<u>Niveau géographique</u>	<u>Microfiches</u>
Canada	
Provinces	Séquence numérique (d'est en ouest)
Circonscriptions électorales fédérales	Séquence alphabétique pour chaque province
Secteurs de dénombrement	Séquence numérique pour chaque circonscription électorale fédérale et province

Chaque enregistrement de données au niveau des SD renfermera les indications géographiques suivantes:

Code de la région et de la province

Code de la circonscription électorale fédérale (nouvelle répartition de 1976)

Code du secteur de dénombrement (SD)

Division de recensement (DR) - Classification géographique type (CGT)

Subdivision de recensement (SDR) - Classification géographique type (CGT)

Groupe de taille de la population de la SDR

Nom de la catégorie de SDR

Code de la catégorie de SDR

Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU) - Classification géographique type (CGT)

Code de la région métropolitaine de recensement (RMR)/agglomération de recensement (AR) - Classification géographique type (CGT)

Code de la partie de RMR/AR

Sélecteur de RMR/AR

Groupe de taille de la population de la RMR/AR

Nom du SR/SRP

Code du secteur de recensement (SR)/secteur de recensement provincial (SRP)

Région infraprovinciale

Code de la région urbaine/indicateur de région rurale

Groupe de taille de la population de la région urbaine

Espace

Réserve indienne - Région à fort taux d'imputation

Genre d'enregistrement